

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

N° 3

OBJET :

**CANDIDATURE A
L'APPEL A
MANIFESTATION
D'INTERET
REGIONAL
« TERRITOIRE
MONTAGNE 4
SAISONS »**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 27/09/2022

Publiée ou notifiée
le : 27/09/2022

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR - C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. JS. LALOY – F. SENNEPIN – M. MARIEN - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – F. SZYPULA – S. BAUD - O. ROYER - T. WIRTH - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n°4 du 29 juin 2017 du Bureau Communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature de Vichy communauté à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature requalifié en diversification des stations de montagne Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°6 du 16 novembre 2017 approuvant le contenu du Contrat d'Aménagement Touristique établi avec le Conseil Départemental de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°4C du 8 juillet 2021 approuvant l'adoption du Schéma de Développement Touristique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°4D du 8 juillet 2021 approuvant l'adoption du Schéma de Cohérence des Activités de Pleine Nature,

Vu le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Montagne 4 saisons » lancé par le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes en juillet 2022,

Vu les orientations du Document de Mise en Œuvre (DOMO) précisant les perspectives de financement FEDER au titre du programme opérationnel 2021-2027 et présentant les dispositifs proposés par le Groupement d'intérêt Public pour le développement du Massif Central (dispositifs Massif),

Considérant que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est une procédure ad hoc non prévue par le Code de la commande publique, permettant à une personne publique de solliciter l'initiative privée ou publique pour favoriser l'émergence de projets dans lesquels elle trouve certes un intérêt, sans pour autant que le besoin soit parfaitement exprimé,

Considérant le bilan positif des investissements matériels et humains réalisés dans le cadre des dispositifs régionaux et départementaux précités, et la nécessité de poursuivre les actions de valorisation et développement touristique du territoire de Vichy Communauté,

Considérant les projets d'actions prévues dans le dans le projet de territoire AGIR 2035, dans le schéma de développement touristique, dans le schéma de cohérence des Activités de Pleine Nature, dans le Programme Alimentaire Territorial (PAT), dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'en matière de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales du territoire,

Considérant l'avis de la commission communautaire n°1 « Développement économique, Emploi, Enseignement supérieur, Tourisme, Sports, Bois et Forêts, Economie circulaire, Valorisation du Patrimoine » réunie le 13 septembre 2022, favorable au dépôt de candidature à l'AMI de la Région et autres dispositifs à venir à l'échelle départementale, du massif, ou nationale,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de candidature de Vichy Communauté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Montagne 4 saisons lancé par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'approuver le principe de candidature à des dispositifs financiers équivalents à venir, à l'échelle départementale, du massif, ou nationale,
- d'approuver le plan d'actions et de financement prévisionnel joint en annexe, découlant de la stratégie de développement ambitieuse porté par le territoire
- de solliciter l'accompagnement financier correspondant à ces appels à projet, conformément au plan de financement annexé,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Vichy Communauté au fur et à mesure de l'avancée des projets, par délibération du bureau communautaire,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces candidatures et aux projets s'y rapportant,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 septembre 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,





**CANDIDATURE À L'APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT RÉGIONAL**

MONTAGNE 4 SAISONS

Septembre 2022



Table des matières

1- Territoire et pilotage de la candidature.....	4
a. Une candidature portée par la communauté d'agglomération de Vichy Communauté	4
b. Justification du périmètre	4
c. Gouvernance mise en œuvre pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions.....	6
i. Méthodologie mise en œuvre pour aboutir au programme.....	6
ii. Modalités de pilotage et d'animation du programme	7
iii. Des partenariats avec les territoires limitrophes	8
d. Outil d'évaluation quantitatif et qualitatif du plan d'actions.....	8
2- Bilan du précédent programme « montagne 4 saisons » 2017 – 2022.....	9
a. Présentation du bilan global	9
b. Point sur l'exploitation des études réalisées dans ce cadre	10
i. Développement des sites du Montoncel et de la Loge des Gardes.....	10
1. Etudes du cabinet Alliances.....	10
2. Etude du cabinet Bike solutions.....	11
ii. Valorisation du site des Hurlevents	11
iii. Etude de faisabilité d'une base de loisirs autour du camping du Mayet-de-Montagne.....	12
3- Enjeux stratégiques du territoire	12
a. Des enjeux économiques : accroître l'attractivité touristique pour diffuser les retombées sur l'ensemble du territoire.....	12
b. Des enjeux environnementaux : concilier préservation et valorisation, tout en maîtrisant durablement la ressource.....	13
c. Des enjeux sociétaux	13
4- Une stratégie de développement découlant du projet de territoire « AGIR 2035 »	13
a. Conforter l'armature du réseau des bases de loisirs du territoire.....	15
i. La Loge des Gardes à Laprugne	15
ii. le plan d'eau de St-Clément	17
iii. le site du Puy de Montoncel à Lavoine	18
iv. le lac d'Allier à Vichy et Bellerive-sur-Allier.....	19
v. la base de loisirs de Saint-Yorre	20
vi. la base de loisirs de Saint Germain des Fossés.....	20
vii. les bases secondaires.....	21
b. Conforter l'attractivité de l'offre APN pour un public familial et sportif.....	21
i. Développement et valorisation de l'accessibilité handicap sur le territoire.....	22
ii. Randonnée pédestre et équestre.....	22

iii. VTT.....	23
iv.Cyclotourisme	24
v. Trail.....	25
vi.Course d'orientation.....	25
vii. Escalade.....	26
c. Diversifier l'offre touristique en valorisant davantage le patrimoine.....	26
i. Etude de faisabilité d'un pays d'art et d'histoire	27
ii. Via Sancti Martini	27
iii. Ancienne voie du tacot	27
iv.Réseau des sites clunisiens.....	28
v. Réseau des sites médiévaux.....	28
vi.Réseau des sites thermaux.....	28
vii. Réseau des musées	29
viii. Restauration du bâti de caractère.....	29
d. Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux	30
i. Sensibilisation et conseils aux socio professionnels	30
ii. Inciter les circuits courts.....	30
iii. Prévenir les feux de forêts.....	30
iv.Valoriser les ENS	31
v. Développer les énergies renouvelables	31
vi.Préserver et valoriser la ressource en eau.....	31
vii. Mieux organiser le tri sélectif et le recyclage auprès des touristes.....	31
viii. Faciliter une mobilité décarbonnée	32
e. Améliorer la qualité et la quantité d'hébergements dans le respect du « zéro artificialisation nette ».....	32
i. Schéma de développement des hébergements touristiques.....	32
ii. Fonds de soutien à l'hébergement touristique	32
iii. Développement des équipements et services liés aux APN.....	33
f. Accroître la notoriété de la destination.....	33
i. Par une signalétique touristique et directionnelle de qualité	33
ii. Par la mise en œuvre d'un plan de promotion de la destination et des activités proposées....	33
iii. Par un plan de professionnalisation des acteurs.....	34
5- Plan d'actions prévisionnel	34

1- Territoire et pilotage de la candidature

a. Une candidature portée par la communauté d'agglomération de Vichy Communauté

Vichy Communauté résulte de la fusion au 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. Cette fusion s'est accompagnée de la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise, dont les missions et le patrimoine ont été repris par la communauté d'agglomération. Plus récemment, le périmètre de l'agglomération s'est élargi à la commune de Saint Pont, en janvier 2018. Vichy Communauté compte aujourd'hui 39 communes et plus de 83 000 habitants, sur 743 km².

Vichy Communauté est compétente, d'après ses statuts :

- A la fois de façon générale en matière touristique, au titre de ses compétences obligatoires en matière de développement économiques. Il faut noter que cette compétence induit la promotion touristique (et donc la participation au capital et au fonctionnement de Vichy Communauté à la Société Publique Locale Vichy Destinations, son office de tourisme) mais aussi la randonnée.
- A la fois sur des domaines ou sites particuliers, via ses compétences supplémentaires :
 - o En matière d'attractivité
 - o Mais surtout en matière de loisirs et équipements touristiques :
 - Sur plusieurs équipements clairement identifiés :
 - La boucle des Isles à Bellerive sur Allier
 - La Maison du verrier à Saint Nicolas des Biefs
 - Le plan d'eau de Saint Clément, Le Mayet de Montagne et Chatel-Montagne
 - La loge des Gardes à Laprugne
 - Le site de Montoncel à Lavoine
 - En matière de pratiques d'activités de pleine nature :
 - Course d'orientation
 - Escalades

C'est donc en vertu de ces statuts, adoptés en 2017, que Vichy Communauté porte la candidature à l'AMI Montagne 4 Saisons sur la période 2022 - 2027. C'était d'ailleurs déjà le cas de la candidature à ce même AMI sur la période 2017 – 2022.

b. Justification du périmètre

Au-delà de la justification juridique d'un tel portage, se pose la question de l'étendue du périmètre de cette nouvelle candidature. Le choix a été fait de proposer l'intégralité du périmètre de la communauté d'agglomération.

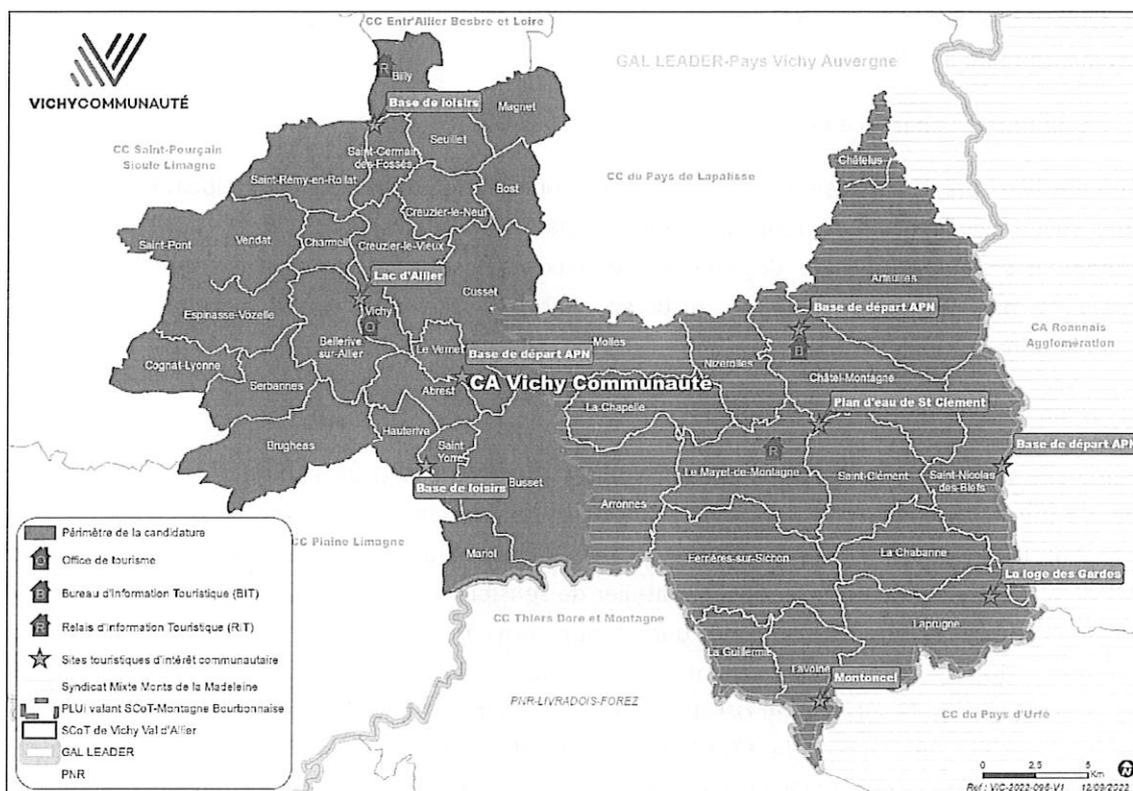
Tout d'abord, il convient de rappeler que la seule station de ski de l'Allier se trouve sur notre territoire. Il s'agit de la Loge des Gardes, sur la commune de Laprugne. Une offre d'activités

hivernales est également présente sur les sites de la Verrerie (Saint Nicolas des Biefs) et Montoncel (Lavoine), où il est possible de pratiquer le ski de randonnée, les raquettes ou le ski de fond. Mais les aléas sur l'enneigement, compte tenu de l'altitude de ces 3 sites, justifient bien une réflexion sur une diversification de l'offre, dans un objectif d'allongement de la saison.

Comme cela fut le cas au cours du précédent programme Montagne 4 Saisons, l'intérêt du développement d'une offre de qualité sur toute l'agglomération est réel. En effet, les touristes n'hésitent pas à se déplacer dès lors que l'offre est attractive et de qualité. De plus, notre territoire dispose d'une grande variété de cadres naturels, qui en font un territoire propice aux activités de pleine nature : rivière, plans d'eau, montagnes et plaine sont autant d'opportunités pour développer une offre spécifique.

Enfin, l'analyse de la fréquentation et des comportements des touristes confirment encore la nécessité d'accroître l'attractivité historique de Vichy et la durée de séjour, en s'appuyant sur les richesses patrimoniales et naturelles de toute l'agglomération. Nous avons la chance de disposer d'une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, aux côtés de 10 autres villes thermales européennes, ce qui induit un flux important sur cette ville. Dès lors, l'organisation de la diffusion des flux depuis Vichy vers le reste du territoire est un enjeu majeur, qui rejoint celui de l'extension de la saison touristique tout au long de l'année.

La carte suivante présente le territoire et l'armature de son offre touristique, qui va être confortée grâce à cette nouvelle candidature :



c. Gouvernance mise en œuvre pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions
i. Méthodologie mise en œuvre pour aboutir au programme

Les délais et la période de réponse à ce nouvel AMI n'ont pas permis une large démarche participative spécifique. Pour autant, le territoire a engagé depuis plusieurs années, plusieurs réflexions stratégiques dont il était relativement facile de tirer profit pour sélectionner les actions présentées dans cette candidature.

Ainsi, voici les principaux documents cadres élaborés dernièrement, et les concertations dont ils ont fait l'objet

- AGIR 2035

Le projet de territoire a été élaboré de septembre à 2020 à octobre 2021, mobilisant les élus du territoire lors de nombreux ateliers. Il a fait l'objet d'une concertation des habitants et des partenaires durant l'été 2021, avant d'être adopté en conseil communautaire du 2 décembre 2021.

- Schéma de développement touristique

Afin de disposer d'une visibilité pluriannuelle des actions touristiques, en lien avec le projet de territoire de Vichy et Vichy Communauté, Vichy Destinations a été chargé de l'élaboration du schéma de développement touristique début 2020, pour la période 2021-2026. Il a été réalisé par un prestataire qui a mené de nombreuses concertations. Son adoption est intervenue en conseil communautaire du 8 juillet 2021.

- Schéma de cohérence des Activités de Pleine Nature

Un état des lieux précis a été réalisé par le pôle APN, en concertation avec des acteurs locaux et d'autres acteurs spécialisés dans le secteur des APN (connaissance du territoire et de l'offre et de la demande). Il a ainsi permis de dégager des enjeux et de définir des axes de développement stratégiques puis un plan d'actions jusqu'en 2026. Ce schéma a été adopté en conseil communautaire le 8 juillet 2021.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La démarche a été lancée en 2018 par le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier, qui a proposé à tous les EPCI de l'Allier, dans un esprit de mutualisation, de se lancer dans l'élaboration et le vote d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Vichy communauté a intégré la démarche, qui a fait l'objet de plusieurs concertations. Ainsi, un atelier de sensibilisation grand public Destination TEPOS a eu lieu en juin 2019. Puis 2 sessions de concertation citoyenne ont eu lieu les 24/09 et 16/10 2019. Des soirées « théâtre-forum » sur la thématique de l'habitat et de l'agriculture ont été organisées à Vichy et au Mayet de Montagne en octobre 2019. Le projet de PCAET a été voté le 3/02/2020 puis déposé par Vichy Communauté le 17/12/2020. Le PCAET a été voté dans sa version finalisée en Conseil Communautaire le 2/12/2021. A partir de cette date, il entre dans sa phase de mise en œuvre pour une durée de 6 ans, avec une évaluation obligatoire à 3 et 6 ans.

- Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

La validation d'un PAT intercommunal est intervenue le 20 décembre 2017 avec le slogan : « manger mieux, un enjeu local, engageons-nous ». En Janvier 2018, a lieu l'installation de la gouvernance du Projet alimentaire territorial intercommunal (comité de pilotage et groupes thématiques, qui a été mobilisé jusqu'à la labélisation du PAT en 2020, pour la période 2020 -2023).

Il convient de citer également un schéma en cours d'élaboration : le plan paysage valant schéma directeur des énergies. La démarche a démarré en juin 2021 avec une réunion de lancement officielle, suivie du travail du groupement des 3 bureaux d'études qui réalise un diagnostic paysager et énergétique du territoire dont le rendu est intervenu en décembre 2021. Des ateliers se sont déroulés le 27 septembre et 19 octobre 2021. La phase 2 se poursuit avec deux ateliers pédagogiques de projection portant sur 4 sites pilotes en mai et juin 2022. Un comité de pilotage sera réunira le 12 octobre 2022 pour que les élus puissent voter la stratégie du futur Plan Paysage pour la Transition Energétique à la lumière des productions des 3 BE et des résultats du travail de concertation issu des ateliers.

Au-delà des documents cadres établis à l'échelle de la communauté d'agglomération, il convient d'évoquer les réflexions menées à l'échelle du « pôle métropolitain », sous l'égide de l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole. En effet, les réflexions sur l'axe Allier viennent utilement alimenter la stratégie de notre territoire sur plusieurs volets :

- La baignade tout au long de la rivière
- La navigation et les points d'embarcation - débarquement
- La via Allier et la circulation vélo
- Les maisons de sites : projet de réseaux de lieux de ressources et services le long de la rivière
- Les points de connexions intermodales.

ii. Modalités de pilotage et d'animation du programme

Conformément au cahier des charges de l'AMI, seront organisées et réunies les instances de pilotage suivantes :

- Comité technique réunissant les financeurs (Région, Département, Etat principalement)
- Un comité de pilotage rassemblant élus, OT, partenaires, socio professionnels, pour un point annuel sur l'avancée du programme.

Mais le pilotage du programme sera assuré par le directeur du patrimoine, tourisme et thermalisme. Il mobilisera une équipe projet composé des agents en charge des activités de pleine nature, du tourisme et du patrimoine. Bien évidemment, Vichy Destinations continuera à être étroitement associé à ce pilotage et ce suivi, notamment parce qu'il va assumer une partie des actions prévues dans le programme (notamment en ce qui concerne les formations, l'animation du réseau des socio professionnels et la communication). C'est déjà le cas pour le suivi des activités de pleine nature.

Autant que de besoin, diverses ressources internes seront mobilisées en transversalité pour faciliter la mise en œuvre effective du plan d'actions :

- Services juridiques pour les questions par exemple de maîtrise foncière des terrains
- Service des marchés publics pour toutes les procédures d'achat
- Services techniques pour l'élaboration de cahier des charges et le suivi d'opérations d'aménagement.

iii. Des partenariats avec les territoires limitrophes

Le touriste n'a que faire des limites administratives ! C'est la raison pour laquelle des partenariats existent et se développent avec plusieurs territoires voisins :

- Avec l'agglomération de Roanne : des échanges existent tant entre services des collectivités, qu'entre offices de tourisme. Nous travaillons notamment sur la valorisation de la Via Sancti Martini, et sommes adhérents au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine. Nos échanges portent également sur le site de la Loge des Gardes qui, bien que dans l'Allier, est très connu et fréquenté par une clientèle roannaise.
- Au niveau du pôle métropolitain : outre les échanges sur l'axe de la rivière Allier, l'agence d'urbanisme fédère plusieurs territoires au sein d'un observatoire du tourisme. C'est donc un cadre d'échange et de partage.
- Avec les secteurs de Lapalisse et Thiers : des connexions VTT sont organisés, pour profiter du maillage de l'espace VTT « grand air » dont l'offre de Vichy Communauté fait partie intégrante.
- Avec le secteur de Saint-Pourçain-sur-Sioule : des produits touristiques sont mis en place entre offices de tourisme, afin de jouer sur les complémentarités des offres respectives.

d. Outil d'évaluation quantitatif et qualitatif du plan d'actions

Le plan d'actions présenté dans notre candidature s'inscrit pleinement dans le cadre du projet AGIR 2035. Un premier niveau d'évaluation sera donc réalisé dans ce cadre. Pour autant, le niveau de détail ne sera pas celui des opérations. Aussi, le tableau de synthèse du plan d'actions sera-t-il le support principal de l'évaluation. Il permettra de suivre le niveau d'avancement des projets (en cours, non débuté, terminé). En complément, un suivi financier sera réalisé sur la base du même tableau. Il s'agira de suivre le montant des dépenses réalisées et des financements mobilisés et perçus. Un point sera fait sur ce sujet lors des réunions du comité de pilotage.

Sur le plan qualitatif, les outils devront être adaptés aux opérations. Mais le plus courant sera probablement des enquêtes ou questionnaires qui pourront être diffusés pour mesurer le niveau de satisfaction des usagers des sites aménagés ou des services proposés. Dans tous les cas, l'évaluation sera réalisée en interne.

2- Bilan du précédent programme « montagne 4 saisons » 2017 – 2022

a. Présentation du bilan global

Ci-dessous est présenté un tableau de synthèse du précédent programme :

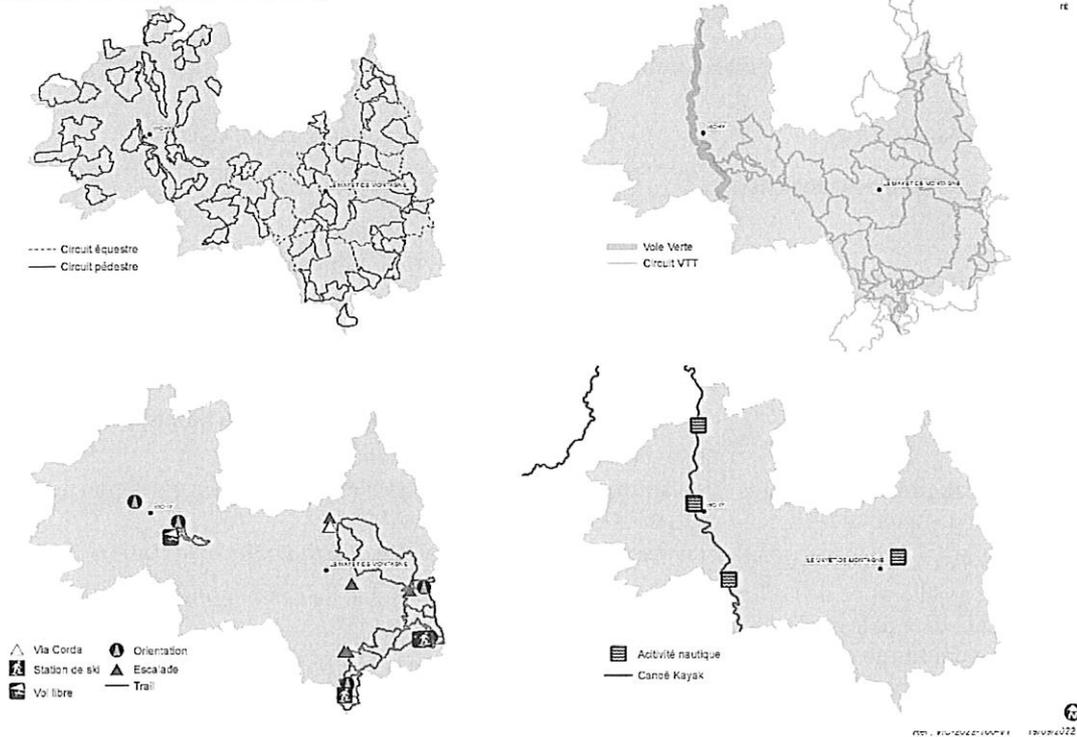
AXES STRATEGIQUES	Actions ayant bénéficié d'aide liées à l'AMI 4 Saisons	Montants
accroître l'attractivité de la loge des gardes	étude de réaménagement des espaces publics pour les rendre plus propices à la pratique des APN	33 650 €
	réaménagement des espaces publics	273 948 €
développer la fréquentation du plan d'eau de St Clément	aménager un cheminement tout autour du plan d'eau et acquisition matériel	177 000 €
	développement du site d'accrobranche	245 000 €
positionner le site de Montoncel comme lieu majeur de pratiques sportives en Montagne Bourbonnaise	Étude préalable au développement de l'activité VTT sur le Montoncel	24 150 €
	aménagement du site de pratiques sportives du Montoncel	745 700 €
favoriser la pratique des différentes formes de randonnées	Étude de développement Montoncel	28 050 €
	implanter des bases d'accueil et d'informations sur les sites de pratique APN	214 534 €
développer l'offre de sites d'escalade	Travaux sur les sites de la Salette, Pierre Châtel et les Darots	143 076 €
encourager l'amélioration de l'offre d'hébergement sur le plan qualitatif et quantitatif	Étude et modernisation d'ensemble du camping du Mayet de Montagne	11 875 €
valoriser les sites à potentiel du territoire	Etude de définition du projet global de valorisation du site des Hurlevents	20 275 €
TOTAL		1 917 258 €
Aide totale de la région sur le programme Territoire Montagne 4 saisons pour ces actions		598 000 €

Ce dossier a été articulé avec le contrat d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise, signé en 2017 avec le Département de l'Allier, pour accompagner la dissolution du SMAT de la Montagne Bourbonnaise. Près de 600 000 € de subventions ont donc été alloués par la Région à ce programme, pour un montant de dépense proche de 2 millions d'euros.

Sur un plan plus qualitatif, cet accompagnement a véritablement permis d'asseoir l'armature des sites d'activités de pleine nature qui est désormais promu de multiples façons et vient compléter l'offre historique plus liée au thermalisme. Un vrai pas a ainsi pu être franchi pour rééquilibrer l'offre, la diversifier et la structurer. Cette base est essentielle et oriente de façon très importante la stratégie de ce nouveau programme 2022 – 2027.

Ci-après figure une carte des principales activités de pleine nature du territoire, attestant de l'effort de déploiement de l'offre qui a été entrepris sur les 5 dernières années :

ACTIVITES DE PLEINE NATURE



b. Point sur l'exploitation des études réalisées dans ce cadre

Plusieurs études ont été subventionnées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du précédent programme Montagne 4 Saisons. Elles ont parfois conduit à des investissements également subventionnés dans ce cadre. Mais les plus récentes verront leurs préconisations inscrites dans la présente candidature. Il semblait donc opportun de faire un point spécifique sur ces études.

i. Développement des sites du Montoncel et de la Loge des Gardes

1. Etudes du

cabinet Alliances



Entre 2018 et 2019, Vichy Communauté a confié au cabinet Alliances 2 études concomitantes et complémentaires : l'une sur le site de la Loge des Gardes et l'autre sur celui du Montoncel. En effet, outre la nécessité de définir les opportunités et moyens de développer l'attractivité touristique de ces 2 pôles, il était important de veiller à la complémentarité de leur positionnement. L'enjeu d'une extension de l'offre touristique

sur les 4 saisons était particulièrement fort. D'autres enjeux plus spécifiques ont émergés et été traités dans le cadre des études. Les principales conséquences de ces études ont été :

- Confirmation d'un fort potentiel sur le site de Montoncel, avec proposition d'un positionnement sur le biathlon 4 saisons (finalement remis en question compte tenu de l'impact sur la forêt, et réorientation sur le VTT) et reconstruction des bâtiments pour assurer une qualité d'accueil conforme aux attentes des clientèles.



- Travail de requalification du plateau de la Loge des Gardes et de meilleure articulation des acteurs privés du site entre eux.

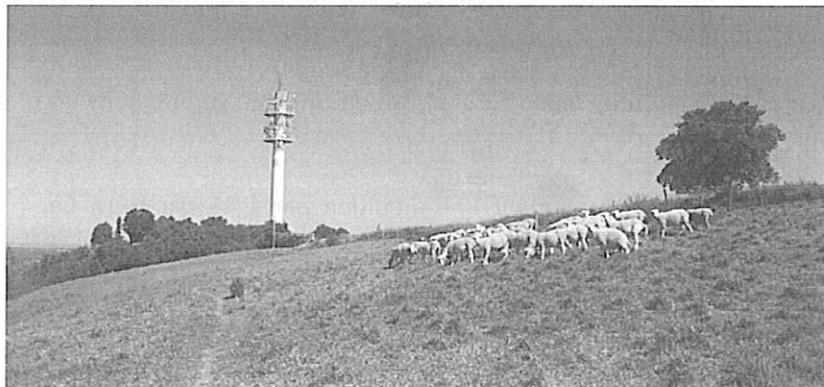
2. Etude du cabinet Bike solutions

En 2021, et sur les bases des réflexions menées précédemment, une étude d'aménagement des sites de pratique de VTT a été confiée à la société Bike Solutions. Elle a conclu au fort potentiel d'une offre VTT sur le site, répondant pleinement à l'enjeu d'une attractivité sur les 4 saisons. Les acquisitions foncières ou conventionnements ont été engagés sur ces bases afin d'amorcer la réalisation du projet de développement. La création d'un parcours labellisé XCO par la fédération de cyclisme est prévu, ainsi que des offres tous niveaux. Les projets de bâtiment d'accueil et hébergements sont également engagés en vue d'une mise en service en 2023 - 2024.



ii. Valorisation du site des Hurlevents

La commune du Vernet constitue un trait d'union entre le cœur urbain, qu'elle domine, et la montagne bourbonnaise.



Elle concentre plusieurs sites de pratiques d'activités de pleine nature et souhaitait conforter son positionnement dans le cadre d'une réflexion sur un site très prisé, les

Hurlevents. Une étude a donc été confiée au cabinet Axe Saône par les communes du Vernet et d'Abrest, qui sont concernées toutes les deux par ce projet. L'étude doit être rendue à l'automne 2022.

iii. Etude de faisabilité d'une base de loisirs autour du camping du Mayet-de-Montagne

L'attractivité d'un plan d'eau, couplée aux équipements présents à proximité du camping municipal du Mayet-de-Montagne, ainsi qu'aux services présents sur cette commune, ont conduit à la réalisation de cette étude de faisabilité. Elle a été confiée fin 2020 à l'atelier d'architecture Nathalie LESPIAUCQ et au cabinet FJ Consultant Tourisme. Une proposition d'aménagement d'ensemble, visant à l'obtention d'un classement 3 étoiles de ce camping, a été faite mais les enjeux financiers étaient trop importants pour la commune, qui devait prioriser ses projets en lien avec la reconquête de son centre bourg. L'étude reste toutefois une base précieuse pour un développement futur.

3- Enjeux stratégiques du territoire

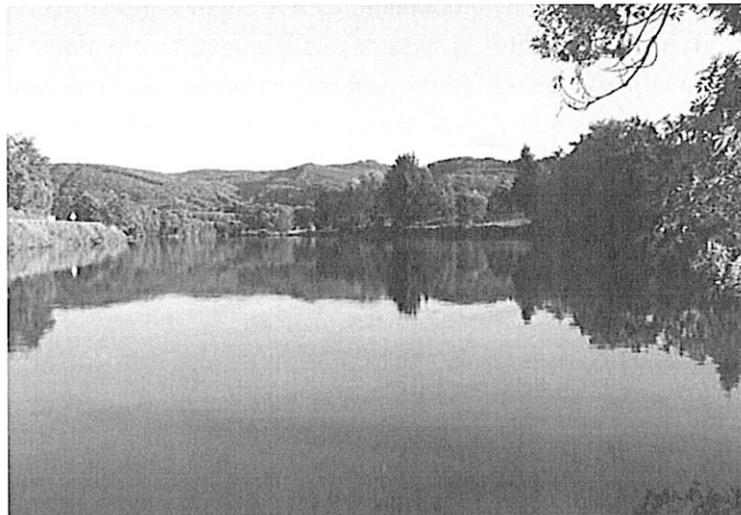
a. Des enjeux économiques : accroître l'attractivité touristique pour diffuser les retombées sur l'ensemble du territoire

Vichy est connu comme une ville thermale. Son rayonnement et sa notoriété internationale sont un atout pour attirer des visiteurs sur notre territoire. Mais il est essentiel, dans un souci d'aménagement du territoire, de veiller à la diffusion des touristes sur l'ensemble de l'agglomération. C'est également une opportunité car les offres sont complémentaires et ensemble, contribuent à l'accroissement de la durée du séjour, ainsi qu'à la diversification des clientèles.

Le développement touristique est donc une priorité de notre agglomération, répondant à l'enjeu d'attractivité rappelé dans le projet de territoire AGIR 2035.

C'est un axe économique fondamental car historique, mais aussi pertinent en zone rurale, dans un contexte de déprise démographique et agricole.

Pourtant, le développement touristique n'est pas forcément une ambition partagée par tous. En effet, il peut être perçu comme une appropriation par des tiers d'un espace de vie auquel on est attaché, qui peut subir des dégradations du fait de sa fréquentation. Si l'on veut faire cohabiter sereinement les populations locales et les touristes, il est essentiel de maximiser les retombées du tourisme sur les zones concernées, tout en développant une culture d'accueil.



b. Des enjeux environnementaux : concilier préservation et valorisation, tout en maîtrisant durablement la ressource

L'été 2022 a illustré le changement climatique qui s'opère et aura sans doute un impact sur les comportements touristiques, qui avaient été déjà largement bouleversés par la crise du COVID 19. La prise de conscience des enjeux environnementaux est générale. Si les élus du territoire sont bien sensibilisés à ces enjeux et mobilisés depuis des années (le territoire est labellisé « à énergie positive »), il importe désormais que la prise en compte soit générale et traduite par des actions concrètes.

La préservation de la ressource en eau et la qualité des paysages sont des enjeux majeurs. Ce sont en effet des atouts touristiques qui sont d'autant plus recherchés pour se préserver des fortes chaleurs, ou pour jouir d'espaces reposants, loin des sites sur fréquentés associés désormais à des risques sanitaires. La stratégie proposée dans le présent dossier entend faire en sorte que le territoire parvienne à préserver son patrimoine naturel, tout en accroissant sa fréquentation sur l'ensemble du territoire.

c. Des enjeux sociétaux

Le secteur de la montagne bourbonnaise a longtemps joué sur son offre touristique peu chère pour attirer. Cela renvoie néanmoins à la question de la viabilité économique des projets. L'adaptation de l'offre pour répondre aux attentes des clientèles est une préoccupation importante, nécessitant un accompagnement des socio-professionnels.

Cet accompagnement est tout aussi important face une évolution des attentes des touristes, qui sont de plus en plus en quête de sens et de valeurs. La promotion du patrimoine et des cultures locales est un moyen d'y répondre et de contribuer au mieux vivre ensemble. De même, le développement d'une offre adaptée au public handicapé (quelle que soit la forme de handicap) est un enjeu sur le plan touristique. Les efforts menés en ce sens sont réels, notamment en matière d'aménagements permettant de prétendre au label « Tourisme et Handicap », mais ils doivent être amplifiés.

Le développement d'une offre en direction des plus jeunes est également un enjeu sociétal. Plusieurs actions sont menées en ce sens par Vichy Communauté mais il reste nécessaire d'accompagner la structuration d'infrastructures et de services répondant mieux à cette cible.

4- Une stratégie de développement découlant du projet de territoire « AGIR 2035 »

Le projet de territoire AGIR 2035 constitue le principal cadre de référence des actions à entreprendre d'ici 2035. Il intègre les schémas thématiques existants (voir point 1.c) et notamment le schéma de développement touristique. Ci-après une sélection des opérations figurant dans ce projet de territoire et ayant été prises en compte dans la stratégie de notre candidature au programme Montagne 4 Saisons 2022 - 2027.

N°	INTITULE DES OPERATIONS
1	Travailler l'image et la notoriété du territoire
2	Organiser l'identification des offres d'installation
3	Promouvoir les offres et le territoire
4	Développer la culture d'accueil
5	Maintenir une offre de services dans les bourgs et centre-ville
6	Garantir un cadre de vie de qualité
44	Mettre en valeur les sources thermales du territoire
45	Développer les atouts de la rivière Allier
46	Accompagner le renouveau thermal de Vichy
47	Valoriser la Besbre, sa source et le plan d'eau de Saint Clément
48	Développer la liaison Vichy - Montagne Bourbonnaise par l'axe du Sichon et l'ancien Tacot
49	Connaître et mettre en valeur les patrimoines bâtis
50	Organiser la sauvegarde des archives des communes pour approfondir notre connaissance historique
51	Connaître et mettre en valeur les patrimoines immatériels
52	Développer un réseau de connaissance et des sites médiévaux
53	Valoriser nos Espaces Naturels Sensibles
54	S'appuyer sur les paysages, facteurs de développement des APN
55	Développer le tourisme urbain culturel et patrimonial
56	Pérenniser et développer les sites phares et incontournables du territoire
57	Veiller à la bonne accessibilité des sites touristiques et à la notoriété de la destination
58	Accompagner les porteurs de projets et leur professionnalisation, notamment en matière d'hébergement
59	Capitaliser sur l'offre liée aux jeux et aux évènementiels
60	Développer l'offre de loisirs et de bien être
61	Accroître les retombées liées aux résidents secondaires
62	Développer l'accueil de congrès et de groupes à Vichy
94	Capitaliser sur les APN Montagne Bourbonnaise pour faire venir des pratiquants tous âges, tous niveaux et multi disciplines
115	Mettre en lien les producteurs et les consommateurs à travers un guide des producteurs
116	Mettre en relation les acteurs de la filière alimentaire au sein du territoire
132	Animation autour des déchets d'activité économique
136	Expérimenter le tri sélectif hors domicile
147	Préserver et gérer durablement les forêts
152	Développer la baignade en milieux naturels
156	Mettre en valeur la vallée du Sichon
183	Soutenir les communes dans la réalisation d'équipements au sein de leurs centres bourgs

Sur cette base très complète qui fixe les orientations d'actions de l'agglomération jusqu'en 2035, a été établie une stratégie qui répond spécifiquement aux enjeux et objectifs du cahier des charges régional. Elle est présentée ci-après.

a. Conforter l'armature du réseau des bases de loisirs du territoire

Lors du précédent programme, la stratégie était initialement uniquement basée sur le secteur de la montagne bourbonnaise, qui dispose de 3 sites principaux sur lesquels se concentre une offre d'activités variées et reconnues. Deux sites ont été principalement aménagés par le SMAT de la Montagne Bourbonnaise (la Loges des Gardes et le plan d'eau de Saint Clément) et un 3^{ème} (le site de Montoncel) est pour l'instant principalement valorisé par une association qui gère un foyer de ski et des hébergements de groupes, et propose des activités de pleine nature dans les environs.

La concentration d'une offre d'activités sur ces 3 sites principaux visait déjà à faciliter la lisibilité du positionnement de la montagne bourbonnaise sur les activités de pleine nature. Mais depuis 2017, plusieurs sites complémentaires ont émergé ou été confortés, sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération. La stratégie de ce nouveau programme repose donc sur un réseau de bases de loisirs plus important, qu'il convient de développer, mais qui ne devrait pas augmenter d'ici 2027.

i. La Loge des Gardes à Laprugne

Dans les années 1970, le Département de l'Allier a souhaité renforcer le développement de la station de ski créée par Monsieur Robert Dessertine, dans les années 50, sur le plateau de la Loge des Gardes. Erigée sur des terrains domaniaux de l'Etat (gérés par l'ONF), la station s'est structurée autour des activités neige, pour lesquelles le Département et les élus locaux (par le biais du SMAT) ont investi de façon conséquente :

- création de 5 pistes de descente couplées à 4 remontées mécaniques
- aménagement de 36 km de pistes nordiques
- création de différents équipements d'accompagnement et d'accueil :
 - o gîtes ruraux / gîtes d'étape équestre / foyer hors sac
 - o hôtel – restaurant / snack bar / crêperie
 - o boutique de location de ski de fonds et de descentes / VTT
 - o piste de bob luge / tennis / mini-golf

La gestion de ces différents équipements relevait soit d'une régie, soit d'une délégation de service public (concession).

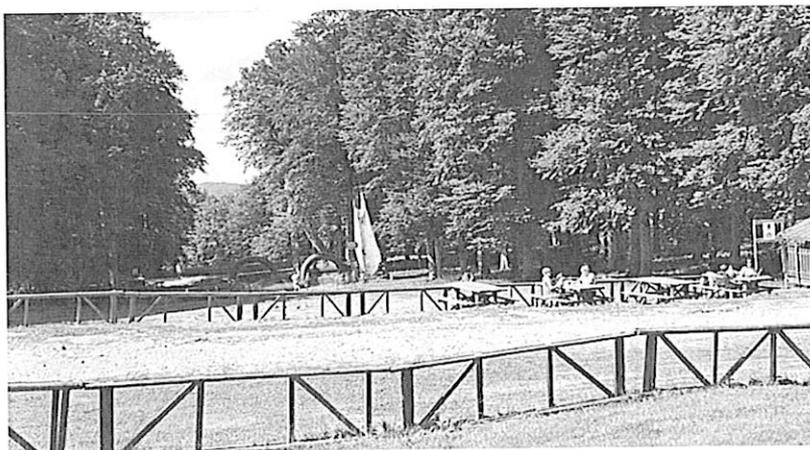
Outre l'absence chronique d'enneigement sur le plateau, les difficultés de gestion des équipements relevant de sa compétence ont amené le SMAT à dénoncer sa convention avec l'Etat au 1^{er} juin 2001, autorisant ainsi le transfert de toutes ses propriétés. Le fonctionnement du plateau repose sur plusieurs opérateurs :

- un prestataire privé (LDG Glisse) qui a racheté la station de ski, et qui la rénove et l'étoffe avec des activités non hivernales (bob luge, cascade de tyroliennes, descente en trottinettes,...) pour compenser l'enneigement aléatoire
- un prestataire privé propriétaire d'un hôtel restaurant ouvert à l'année qui a réussi à développer une clientèle régulière
- l'ONF, qui est gestionnaire de la forêt domaniale de l'Assise et avec qui il est nécessaire de conventionner pour la mise en œuvre de tous les projets impactant l'emprise foncière relevant de sa compétence.
- Vichy Communauté, qui a repris le patrimoine du SMAT de la Montagne Bourbonnaise, et qui a fait le choix de privilégier les acteurs privés en place, notamment en revendant une partie de ses biens à l'exploitant de hôtel, et en mettant un terme à la DSP qui concernait une activité de restauration, considérant qu'une offre privée existait.
- L'association de vol libre, à qui Vichy Communauté loue un local et qui propose des vols en parapente depuis la Loge de Gardes.

Aujourd'hui encore, le site de la Loge des Gardes jouit d'une certaine notoriété auprès des habitants des agglomérations de Vichy et Roanne, qui s'y rendent régulièrement pour des sorties familiales à la journée. Conscients de ce potentiel mais aussi de sa fragilité en raison de l'absence d'un système d'assainissement et de raccordement au réseau d'eau potable, Vichy Communauté et le SIVOM de la vallée du Sichon ont mobilisé d'importants moyens pour mettre en service un système d'adduction en eau potable rénové et un réseau de collecte de la station d'épuration. Toutefois, ce capital de notoriété reste fragile et repose sur la qualité des prestations proposées. La collaboration régulière entre les différents opérateurs, afin de les faire travailler dans une direction partagée, reste une priorité, suite aux aménagements réalisés dans le cadre du programme 2017 -2022.

Ainsi, les projets qui seront détaillés dans la fiche action sont les suivantes :

- en 2024 : développement du site de vol libre, pour le rendre plus accessible aux PMR et améliorer le point d'envol



prochaine sur le site du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine qui agit beaucoup sur les questions environnementales en montagne bourbonnaise

- en 2025 : extension des espaces de pique-nique en sous-bois, suite à la 1^{ère} tranche qui a été aménagée dans l'accès à la station, en lieu et place de parkings.

- en 2025 : aménagement d'un parcours découverte nature, compte tenu de la richesse de la faune et la flore (zone Natura 2000) et de l'installation

En complément de ces actions, qui tiennent compte des critères de financements de la Région dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, il est nécessaire de préciser que des investissements complémentaires seront réalisés :

- en 2024 : requalification des parcours ski de rando, VTT et raquette, afin de conforter l'offre d'activités gratuites sur le plateau, qui est actuellement peu lisible et sur des parcours de mauvaise qualité.
- En 2023 : l'exploitant de l'hôtel a revendu une partie de son site et de ses locaux à de nouveaux exploitants, désireux de créer une nouvelle offre d'hébergements et d'activités. Il est probable qu'ils solliciteront donc des dispositifs de la Région en la matière, hors programme Montagne 4 Saisons.

ii. le plan d'eau de St-Clément

Centrale hydro-électrique construite de 1929 à 1931 sur la rivière de la Besbre, la retenue de 27 ha créée par le barrage de Saint-Clément est classée « grand lac intérieur de montagne » (le seul du département de l'Allier). Le site est aujourd'hui un espace naturel où faune et flore se côtoient dans un environnement de qualité. Il est la propriété d'EDF qui, par convention, autorise Vichy Communauté à organiser, dans le cadre d'un arrêté préfectoral, la pratique du canoë kayak, la planche à voile, l'utilisation de barques, pédalos et dériveurs de moins de 6 mètres, et l'aviron. La gestion de cette base nautique s'est faite depuis le départ sous forme d'une délégation de service public. Si elle intégrait initialement la gestion du parcours aventure et du snack, les choses ont évolué. Ainsi, nous avons désormais :

- une convention d'occupation du domaine public pour la gestion du parcours aventure et de la cascade de tyroliennes
- une DSP pour la base nautique et le snack. Elle a été renouvelée et confiée en 2020 à la société ESART. Elle court jusqu'au 31 mars 2026.



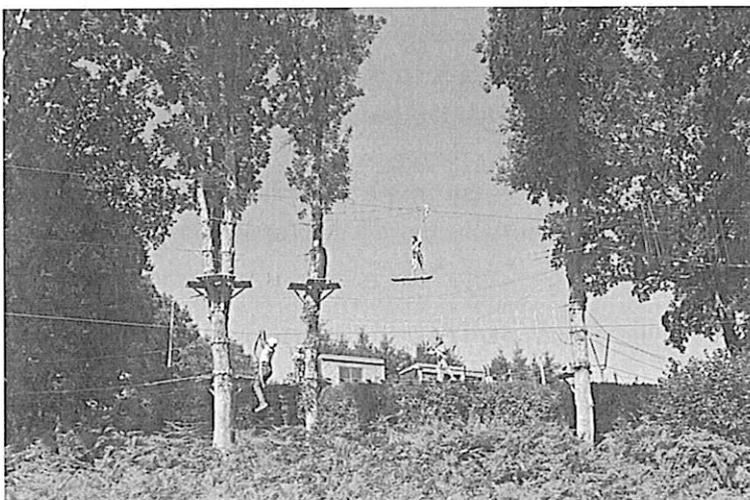
Mais le plan d'eau de Saint-Clément propose également les activités suivantes :

- Pêche (dont float tube)
- Randonnées et notamment la possibilité de faire le tour du plan d'eau, depuis 2021, grâce au précédent contrat Montagne 4 Saisons.

Par ailleurs, le plan d'eau est un site pilote pour le tourisme adapté, et bénéficie du label Tourisme et Handicap depuis 2015 pour le snack, les activités nautiques (mais ces activités nautiques ne sont plus labellisées depuis 2021) et le sentier ludo éducatif, puis en 2016 pour la zone de pêche. La cascade de tyrolienne est elle aussi accessible mais il n'existe pas de label pour cette activité. Enfin, il faut souligner qu'en 2022, le label France Station Nautique a été obtenu par Vichy Communauté pour ce plan d'eau, ainsi que le lac d'Allier, actant ainsi la qualité et le potentiel des lieux.

La fréquentation du site ne cesse de croître, à la faveur des investissements réalisés. La promotion du site par Vichy Destinations est également un vecteur de succès. Mais le potentiel de développement est toujours réel. Ainsi, les projets qui seront détaillés dans la fiche action sont les suivantes :

- En 2023 : mise en œuvre des préconisations issues du profil de baignade, dont les conclusions sont attendues pour début 2023
- En 2023 : amélioration de la zone d'accueil du parc aventure, qui est actuellement dans un algéco peu qualitatif et inadapté à la fréquentation
- En 2023 : aménagement d'un sentier botanique et patrimonial, permettant de mettre en valeur un ancien moulin



- En 2023 : suppression des boues par traitement cocolithique, afin d'améliorer le confort des usagers du site.

- 2025 : développement du parc de matériel et des aménagements de loisirs. En effet, l'attractivité du site passe par une adaptation de son offre aux nouvelles attentes des clientèles, qui changent régulièrement.

iii. le site du Puy de Montoncel à Lavoine

Ce site est situé dans la forêt des Bois Noirs, qui couvre en partie la commune de Lavoine, s'étend sur 8000 ha et 3 départements (Allier, Puy de Dôme et Loire) et constitue l'une des plus grandes futaies jardinées d'Europe. Elle est située au-dessus de 800 mètres d'altitude et abrite un biotope faunistique et floristique d'une grande diversité, des ressources hydrographiques importantes (sources de la Besbre, du Sichon, de la Crédogne et de l'Etui), et un écosystème particulier (les tourbières), le tout culminant au Puy de Montoncel à 1287 m, qui est le sommet le plus haut de l'Allier.

Ce site représente donc un terrain de pratique majeur, qui a d'ailleurs conduit à l'aménagement d'un foyer de ski de fond (à 960 m d'altitude), autour duquel il est possible de pratiquer :

- du ski de fond, sur 47km répartis sur 6 pistes balisées

- de la raquette, avec un parcours de 12 km
- du tir à l'arc : 12 cibles sont situées en forêt
- de la sarbacane : 6 cibles
- de la course d'orientation
- du VTT : 100 km d'itinéraires balisés
- de la randonnée pédestre : GR3 et une multitude de chemins balisés.

Non loin du foyer de Montoncel, toujours sur la commune de Lavoine, se trouve un site d'escalade à très fort potentiel : le Rocher de Saint Vincent.

Ce sont ces atouts qui ont conduit à la réalisation d'une étude de développement confiée au cabinet Alliances en 2018, puis à l'étude de Bike Solution sur l'offre VTT. Ses préconisations ont été retravaillées et doivent donner lieu à l'aménagement d'un tout nouveau pôle d'accueil, ainsi que de nouveaux hébergements, en lieu et place des équipements exploités à ce jour par l'association du foyer de ski de fond. La mise en service est attendue pour 2024. La gestion est envisagée sous la forme d'une DSP, permettant de sélectionner le meilleur prestataire pour répondre à la fois aux enjeux de pratiques sportives et d'hébergement. L'aménagement des sites de pratique VTT est également prévu pour diversifier l'offre historique du site.

L'essentiel de ces investissements sont programmés dans le cadre du précédent programme Montagne 4 saisons. Ainsi, sont envisagés dans la présente candidature :

- en 2024 : l'aménagement d'un belvédère sur le point culminant du Département de l'Allier. C'est d'ailleurs le Conseil Départemental qui fait réaliser actuellement un projet, dont la concrétisation est espérée pour 2024, avec le soutien de la Région.
- En 2027 : le développement du parc de matériel de loisirs sera nécessaire, pour coller là aussi aux attentes de clientèles.

iv. le lac d'Allier à Vichy et Bellerive-sur-Allier

La diversification de l'offre touristique passe par l'exploitation de l'ensemble des atouts du territoire. Le Lac d'Allier en fait bien évidemment partie. Mais son potentiel a été sous utilisé, notamment en l'absence d'une vision de ce site comme un seul et même site de loisirs. En effet, beaucoup d'efforts ont été déployés pour aménager le tour du lac, qui connaît un succès et une fréquentation indéniables. Pour autant, la mise en réseau des acteurs du plan d'eau et la mise en marché d'une offre globale cohérente restent des défis à relever. C'est un enjeu d'autant plus fort que le site jouit depuis 2022 du label France Station Nautique.

Une équipe projet a été mise en place pour accompagner les acteurs du site dans cette dynamique de développement. Cela se traduit par plusieurs actions inscrites dans la présente candidature :

- en 2025 : développement du parc de matériel de loisirs. Plusieurs acteurs ont sollicité le soutien régional pour acquérir des équipements de pratiques (catamarans et paddles notamment). Mais son accroissement sera sans doute nécessaire pour faire face à la demande qui devrait augmenter, à la faveur des nombreuses actions conduites pour valoriser ce site (carnaval du lac par exemple)

- en 2023 : création d'une véritable base de loisirs en entrée de ville. En effet, il existe à côté du pont barrage, une rivière artificielle qui va être réaménagée en lien avec l'implantation d'une microcentrale hydroélectrique. C'est l'occasion de repenser de façon globale l'ensemble des prestations proposées sur cette zone située à l'entrée de la ville de Vichy et bénéficiant donc d'une visibilité exceptionnelle. Il existe actuellement en complément de la rivière artificielle (support d'une offre à fort potentiel de croissance en matière de canoë ou rafting) un terrain de paintball, et une ancienne station-service qui pourrait accueillir une offre de loisirs complémentaires (de type location de VTT).
- En 2024 : aménagement de 4 bases d'embarquement pour la pratique du canoë kayak. Cette dernière reste peu pratiquée, faute de ces aménagements de mise à l'eau. C'est donc bien un maillage complet qui est envisagé, afin de développer cette pratique.
- En 2023 : aménagement d'une aire de fitness connectée, en bord d'Allier, le long de la promenade aménagée. Ce projet vise à répondre à l'enjeu d'activité physique pour les habitants, mais constituera aussi une offre pour les touristes qui sont nombreux à utiliser le plan d'eau pour leur pratique sportive, à pied ou en vélo.

v. la base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés

Sur la base d'études réalisées en 2017 sur l'axe Allier, plusieurs aménagements ont été engagés en 2020 pour une mise à l'été 2023. C'est le cas des bases de loisirs de Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés. En effet, l'attrait de l'eau justifie pleinement d'étoffer les sites d'accueil, répondant ainsi à l'enjeu de diffusion des flux sur un périmètre plus large que le lac d'Allier.

La base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés est située autour des étangs Jalicot, historiquement fréquentés par les pêcheurs. Cette zone est désormais desservie par la Via Allier, confortant son potentiel d'attractivité. C'est donc assez logiquement que des aménagements de type base de loisirs ont été envisagés et réalisés. Le type d'activités proposées n'est pas encore connu. Des échanges avec la municipalité vont permettre de préparer cette offre pour la saison 2023, ce qui nécessite de rechercher et sélectionner des prestataires compétents.

A ce stade, seules 2 opérations sont identifiables, mais difficiles à évaluer précisément :

- en 2023 : la mise en œuvre des préconisations du profil de baignade, actuellement en cours, et qui devrait, nous l'espérons, rendre la baignade possible sur ce site.
- En 2024 : aménagement d'une base d'embarquement de canoë kayak, sur l'Allier, afin de conforter les offres présentes sur ce pôle de loisirs.

vi. la base de loisirs de Saint-Yorre

Cette base de loisirs résulte de la même démarche que sur Saint-Germain-des-Fossés et sera également mise en service pour la saison 2023. Elle est située à proximité du camping et de la piscine et à vocation à constituer un pôle d'attractivité touristique important.

Mais comme pour Saint-Yorre, ce stade, seules 2 opérations sont identifiables :

- en 2023 : la mise en œuvre des préconisations du profil de baignade, actuellement en cours, et qui devrait, nous l'espérons, rendre la baignade possible sur ce site.
- En 2024 : aménagement d'une base d'embarquement de canoë kayak.

vii. les bases secondaires

En complément des 6 sites principaux que nous venons de décrire, qui constituent l'armature principale de l'offre de loisirs de l'agglomération, 3 autres sites ont fait l'objet d'investissements ou de réflexions permettant de les faire émerger comme des pôles « secondaires ». Il ne s'agit pas là d'un jugement sur la valeur et l'intérêt que ces pôles représentent, mais traduit davantage un objectif de fréquentation inférieur aux 6 autres sites présentés.

Ainsi, plusieurs opérations liées à ces sites sont envisagées :

- en 2025 : développement du parc de matériel de loisirs de la Verrerie, sur la commune de Saint-Nicolas-des-Biefs. Ce site est à la fois connu pour son patrimoine naturel (tourbières) et son offre de pratique d'activités de pleine nature : trail, VTT et ski de fond. Un local permettant aux pratiquants de trail se changer et de se doucher a ainsi été aménagé dans le cadre du précédent programme Montagne 4 saisons. Il a ouvert cette année, et devrait connaître un essor important, justifiant que de nouveaux investissements en matériel de pratique soient envisagés.
- En 2025 : parmi les propositions formulées par le cabinet Axe Saône pour le développement et le réaménagement du site des Hurlevents, figure le site d'envol de parapente. Actuellement aménagé de façon sommaire, il pourrait devenir un point plus attractif, tant pour les pratiquants que les spectateurs, confortant ainsi l'intérêt du site qui offre une vue panoramique exceptionnelle sur le val d'Allier et la chaîne des Puys.
- En 2024 : aménagement d'une base d'embarquement de canoë kayak à Mariol, sur l'Allier, afin de structurer progressivement une offre de navigation tout le long de cette rivière, comme cela est préconisé dans le cadre des études portées par le pôle métropolitain sur ce sujet. Cette base sera à articuler avec un site privé situé sur la commune, l'étang des Vaures.

b. Conforter l'attractivité de l'offre APN pour un public familial et sportif

Depuis la fusion entre le val d'Allier et la montagne bourbonnaise, et avec l'aide financière du Département et de la Région, le déploiement d'une offre d'activités de pleine nature a été important. Cette offre a été harmonisée en matière de signalétique et de balisage et fait l'objet d'un suivi rigoureux, garantissant ainsi un niveau de qualité répondant aux attentes des clientèles. A noter que l'offre du territoire est systématiquement inscrite au PDESI, garantissant ainsi une pérennité de l'offre et le soutien du Département de l'Allier. Ces actions se sont accompagnées du développement de supports de promotion tels que l'application « Vichy rando & VTT » lancée en 2022.

Dans le présent programme, l'enjeu est donc de conforter l'offre existante. Beaucoup ayant été fait, nous sommes désormais dans une phase principalement d'entretien, ne pouvant être soutenue par la Région. Ainsi l'activité de vol libre n'est pas mentionnée car les aménagements propices à sa pratique ont été prévus dans le cadre de la structuration et le développement du réseau des bases

de loisirs. Toutefois, nous souhaitons pouvoir intervenir sur plusieurs points particuliers détaillés ci-après. A noter que toutes les activités proposées sur le territoire ne sont pas reprises ici, dès lors qu'aucun financement n'est sollicité.

i. Développement et valorisation de l'accessibilité handicap sur le territoire

L'un des enjeux sociétaux de notre territoire concerne l'accessibilité de tous les publics à nos offres. Vichy Communauté s'efforce de prendre en compte cet enjeu dans le cadre de ses aménagements, pour les différents types de handicap. Mais cela n'a d'intérêt que si tous les publics peuvent être aussi accueillis chez les prestataires privés, qu'il s'agisse d'activités ou d'hébergements.

C'est pourquoi cette fiche action transversale se traduira par des opérations de sensibilisation et de formations :

- A partir de 2023 : des actions de sensibilisation seront entreprises en direction des pratiquants, afin de présenter les possibilités offertes sur notre territoire
- A partir de 2023 : des actions de formation des socio-professionnels seront engagées, afin de les inciter à prendre en compte ces publics, et à adapter leurs offres pour eux. Il y a là véritablement une carte à jouer car la demande est réelle mais l'offre insuffisante.

ii. Randonnée pédestre et équestre

Avec 62 itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR), sur le périmètre de Vichy Communauté, l'offre de randonnée a été remaniée lors des dernières années. Refondu pour monter en qualité, le réseau est aujourd'hui en passe d'être complètement inscrit au PDESI. L'ensemble du schéma de signalétique a également été totalement repensé. L'ensemble du réseau d'itinéraires devrait prochainement être équipé.

Cette offre conséquente de randonnée pédestre à la demi-journée a été complétée par 15 nouvelles boucles interconnectées, praticables tant par les randonneurs pédestres qu'équestres. Portant chacune le nom d'un cours d'eau du territoire, elles font pour la plupart entre 20 et 30 km. Cette offre de parcours à la journée doit favoriser l'itinérance sur le territoire. En effet, les boucles ont été pensées en s'appuyant sur le réseau d'hébergeurs en capacité d'accueillir des randonneurs ou des cavaliers en itinérance.

Le territoire est également traversé par de nombreux parcours de grande itinérance. Parmi ceux-ci 3 GR (GR3, GR3A et GR 342), la Via Sancti Martini et la Via Allier qui comprend un tronçon au cœur de Vichy, le long du lac d'Allier.

Pour favoriser davantage l'itinérance, l'aménagement de zones de pause, accessibles à tous y compris les cavaliers, ou de bivouac est à l'étude.

La qualité des itinéraires étant une priorité pour le territoire, nous communiquons depuis plusieurs mois sur le dispositif Suricate-Sentinelles de la Nature mis en place par le Pôle National Ressources

Sports de Nature qui permet d'intervenir rapidement après le signalement d'un incident sur les itinéraires ou sites de pratique.

D'une manière plus générale, nous sensibilisons les usagers des chemins de randonnée à adopter une pratique responsable en valorisant la charte Nature Attitude (respect des milieux naturels, sensibilisation à la gestion des déchets et feux de forêt, usage partagé des chemins, ...). L'application Vichy Rando & VTT qui recense l'ensemble des itinéraires et sites d'Activités de Pleine Nature du territoire permet aussi d'identifier les points de collecte de déchet les plus proches.

iii. VTT

Le territoire de Vichy Communauté, de par sa variété de paysages, est très approprié à la pratique du VTT. Il offre de nombreuses possibilités à tous les usagers, avec des itinéraires adaptés, qu'ils soient débutants ou sportifs de haut-niveau.

Dans les années 2000 les premiers parcours VTT labélisés FFC sont apparus dans la partie sud de la Montagne Bourbonnaise, au sein de l'Espace VTT FFC Massif des Bois Noirs. D'autres parcours existaient également sur les Monts de la Madeleine avec la base VTT FFCT des Monts de la Madeleine basée à Saint-Nicolas-des-Biefs. Pour cette base, la qualité des parcours n'est plus conforme à la pratique actuelle depuis plusieurs années (problèmes d'entretien, de suivi de balisage, de promotion des itinéraires, de foncier, ...).

Pour répondre à la demande des pratiquants et palier aux faiblesses de la Base VTT des Monts de la Madeleine, l'Espace VTT du Massif des Bois Noirs a été agrandi en 2020. Il y a donc aujourd'hui 11 circuits au départ du Foyer de ski du Montoncel, de la Verrerie et de la Loge des Gardes.

Cette même année 2020, l'Espace VTT FFC Massif des Bois Noirs et l'Espace VTT FFC Ambert-Crêtes du Forez se sont connectés pour devenir le plus grand Espace VTT FFC de France qui deviendra plus tard l'Espace VTT FFC Destination Grand Air.

En s'appuyant sur les clubs locaux, les municipalités et d'autres volontaires adeptes de VTT, un nouvel espace VTT a vu le jour en 2020, entre Vichy et l'espace VTT FFC Massif des Bois Noirs : l'Espace VTT FFC Vichy Montagne Bourbonnaise. Ce sont donc, à l'époque, 15 parcours qui ont été créés au départ du Vernet, de Châtel-Montagne et de La Guillery. Dès sa création, ce nouvel espace de pratique VTT a été intégré à l'Espace VTT FFC Destination Grand Air.

L'espace VTT Vichy Montagne Bourbonnaise a été agrandi en 2022 pour se connecter au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse. Avec 2 nouveaux itinéraires au départ de Châtel-Montagne et 4 au départ de Droiturier, l'espace VTT FFC Vichy Montagne Bourbonnaise compte donc aujourd'hui 20 itinéraires pour 520 km balisés et labélisés. Cet agrandissement a aussi permis d'optimiser les connexions avec l'Espace VTT FFC Montagne et Plaine en Roannais qui a lui aussi intégré le plus grand espace VTT de France.

Aujourd'hui, l'Espace VTT FFC Destination Grand Air est donc composé de 4 espaces VTT FFC :

- Ambert Crêtes du Forez - 38 parcours, 950km, 12 points de départ
- Massif des Bois Noirs - 75 parcours, 1520km, 29 points de départ

- Vichy Montagne Bourbonnaise - 20 parcours, 520km, 6 points de départ
- Montagne et Plaine du Roannais - 23 parcours, 927km, 6 points de départ

Il comprend 156 parcours, plus de 3 900 km balisés et 53 points de départ. Une démarche a été engagée par les différents organismes touristiques des territoires afin de donner plus de visibilité à cet espace et va donner lieu à une étude co-portée par les différents acteurs du projet. La mise en œuvre de ses préconisations pourra faire l'objet de demandes de financements au titre du présent AMI.

Depuis cet été, il est aussi possible de pratiquer l'itinérance entre Vichy et La Chaise-Dieu. Afin de déployer au mieux cette nouvelle offre, un accompagnement de l'IPAMAC est en cours pour permettre de faciliter la mise en œuvre et la pérennisation de la gouvernance pour cet itinéraire. D'autres itinérances sont aussi à l'étude pour les années à venir (Vichy/Roanne, variantes de la GTMC, GTMC/Lyon, ...).

Afin de permettre au plus grand nombre de découvrir les itinéraires du territoire, de nombreux points de location de VTT et de VTTAE sont présents sur le périmètre de Vichy Communauté.

Pour répondre aux nouvelles attentes des usagers, des parcours Gravel, nouvelle tendance à mi-chemin entre le VTT et le cyclotourisme, sont également à l'étude pour 2024 en rive gauche de l'Allier.

Fer de lance de la stratégie de développement VTT, l'implantation d'un Stade VTT/XCO FFC au Foyer du Montoncel complètera l'offre sur le territoire. Ces aménagements permettront d'offrir un niveau de prestations et d'intérêt pour tous niveaux de pratique (espaces ludiques et d'apprentissage, parcours XCO, zone trial, ...). La qualité de ces nouvelles installations permettra également d'envisager des compétitions et des évènements dès 2024.

iv. Cyclotourisme

La variété paysagère du territoire propose aux cyclistes divers parcours pouvant correspondre aux attentes et au niveau de chacun. S'appuyant sur la Via Allier, de nouvelles boucles cyclo de faible kilométrage, ont été dessinées sur le territoire communautaire afin de proposer aux usagers de pouvoir s'échapper et découvrir les paysages environnants.

Les routes peu fréquentées de la Montagne Bourbonnaise sont très appréciées et permettent de se confronter au dénivelé. Ces dernières années, plusieurs compétitions ont été organisées, ou sont passées sur le territoire (Paris-Nice, Grimpée de la Loge, Chrono du Sichon, Roger Walkowiak, ...).

Plusieurs itinéraires variés, dans le Val d'Allier et en Montagne Bourbonnaise, sont labélisés véloroutes et valorisés par la FFCT. Afin de promouvoir davantage le cyclotourisme sur le territoire, une valorisation plus importante des parcours vélo de l'Ironman Vichy est aussi à l'étude.

D'autres sites sont prisés par les cyclistes, en particulier le col de la Rivière Noire (993m), le col de la Loge des Gardes (1077m), le col du Beaulouis (824m) et le col de la Plantade (871m).

Afin d'offrir un niveau de service correspondant aux attentes des cyclistes, Allier Tourisme mène, depuis quelques années, une opération de qualification de l'offre sur le périmètre de Vichy Communauté en accompagnant les prestataires touristiques vers la labélisation Accueil Vélo.

Beaucoup d'efforts ont été consentis sur la pratique VTT lors du précédent programme, peut être au détriment de la pratique du cyclotourisme. Le présent programme est l'occasion de rectifier cela et de conforter notre positionnement aussi sur ce secteur, par le biais de 2 opérations qui seront engagées à partir de 2023 :

- La valorisation des itinéraires par la mise en place de services connexes à la pratique
- L'implantation de « vélox box » et autres point de réparations de vélos, adaptés à l'évolution du parc de matériel à assistance électrique.

v. Trail

Le réseau d'itinéraires Trail du territoire est actuellement composé de 16 parcours de 3 à 85 km, d'un 500 mètres vertical et d'une boucle pour la pratique de la course fractionnée soit un total d'environ 400km balisés. Sept points de départs sont identifiés, en Montagne Bourbonnaise, mais aussi à proximité de Vichy (Foyer du Montoncel à Lavoine, Loge des Gardes à Laprugne, La Verrerie et Pierre Châtel à Saint-Nicolas-des-Biefs, Châtel-Montagne, Le Vernet et Creuzier-le-Vieux). Un nouveau parcours est en cours de finalisation au départ de Busset.

Cet été 2022, 3 bases de départ pour les Activités de Pleine Nature ont été inaugurées. A destination de l'ensemble des pratiquants, elles sont plus utilisées par les traileurs. Ces espaces sont accessibles gratuitement sur réservation. Sur place, les usagers peuvent accéder à des espaces d'informations, des vestiaires équipés de douches, de casiers et de WC. Un point de lavage est disponible à l'extérieur.

Dès 2023, l'ensemble du réseau sera labélisé Uni'Vert Trail par la Fédération Française d'Athlétisme.

De nombreuses courses trail sont également organisées sur le territoire (Verticale de la Loge des Gardes, Trail du Vernet, Relais de la Montagne Verte, Course nature de Serbannes et le Trail de Châtel-Montagne) ainsi que des épreuves sur route (les Foulées Vichyssoises, Vichy Chrono Tour et l'Hivernale).

vi. Course d'orientation

Là encore, la structuration de sites de pratique a été menée dans le cadre du précédent programme Montagne 4 saisons.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'Orientation est un partenaire privilégié pour le développement de la Course d'Orientation sur le périmètre de notre territoire. Nous nous appuyons sur leurs compétences afin de proposer des produits adaptés et proposer une offre de qualité. L'accueil de la manifestation O'Bivwak en 2018 en montagne bourbonnaise est un bel exemple de valorisation du travail réalisé sur notre territoire.

Le territoire de Vichy Communauté compte actuellement 4 points de départ pour 9 parcours d'orientation, 2 parcours de trail orientation et 3 parcours de VTT orientation avec différents niveaux de difficulté allant du vert au rouge.

Aussi, les besoins complémentaires identifiés sont à compter de 2023, le déploiement de parcours via l'application « vikazimut » et l'aménagement de parcours permanents de VTT orientation sur le site de Montoncel.

vii. Escalade

En 2016, le Département de l'Allier a fait réaliser une évaluation du potentiel d'activités liées à la verticalité en montagne bourbonnaise. Cette étude a montré, qu'à côté de quelques faiblesses, le territoire recèle surtout un fort potentiel sous exploité, lié à sa géographie et sa géologie, attaché aux sites naturels permettant l'escalade. Vichy Communauté a, en accord avec le Conseil Départemental de l'Allier, décidé de prioriser ses investissements sur quelques sites majeurs, répondant aux demandes de différents publics et constituant une offre suffisante dans un premier temps. La plupart de ces aménagements a été réalisée dans le cadre du précédent programme Montagne 4 saisons. Toutefois, 3 projets sont prévus dans cette fiche action.

- Le rocher Saint Vincent, sur la commune de Lavoine, qui jouit d'une forte notoriété mais nécessite des aménagements (envisagés en 2023) pour accroître sa fréquentation, en lien avec le projet de développement du site de Montoncel, également situé sur cette commune.
- La via ferrata de Grand bois, sur la commune de Châtel-Montagne. Vichy communauté a acquis les parcelles concernées, permettant d'envisager à compter de 2023 un développement durable de ce site, et d'offrir le seul site de pratique de via ferrata de notre territoire.
- En 2024, est envisagé l'implantation d'un ou plusieurs sites de bloc, pour compléter l'offre actuelle.

c. Diversifier l'offre touristique en valorisant davantage le patrimoine

La précédente candidature présentée par Vichy Communauté était exclusivement centrée sur les activités de pleine nature. Or, la diversification de l'offre sur les 4 saisons peut utilement être complétée par des offres liées au patrimoine culturel. D'ailleurs, l'enjeu de développement lié à ce patrimoine s'est traduit par la création fin 2020 d'une vice-présidence et d'une direction dédiée à ce sujet au sein de la communauté d'agglomération. C'est également une opportunité de capitaliser sur la notoriété de l'inscription de Vichy au patrimoine mondial de l'UNESCO aux côtés de 10 autres villes thermales européennes.

Par conséquent, il semblait tout à fait logique dans la présente candidature de prévoir des actions portant sur le patrimoine. Depuis 2021, les priorités du territoire en matière de valorisation patrimoniales ont été définies et commencent à se traduire par certaines actions. Ces priorités sont reprises ci-après. Pour autant, le détail des opérations à mener reste à préciser. Ce sera le cas au fil de la mise en œuvre de notre candidature.

i. Etude de faisabilité d'un pays d'art et d'histoire

Les démarches de recensement du patrimoine présente sur le territoire, à compter de 2021, ont permis de constater une richesse importante. Dès lors, en complément de la reconnaissance dont bénéficie Vichy en figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il apparaît opportun de réfléchir sur l'intérêt d'un label de pays d'art et d'histoire à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette aide serait donc envisagée en 2024.

ii. Via Sancti Martini

Le centre culturel européen Saint Martin de Tours est la structure porteuse du développement en France et en Europe de l'itinéraire Culturel Européen Saint Martin de Tours, personnage européen, symbole du partage, valeur commune. Dans ce but, le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours collabore avec l'Institut Européen des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, à Luxembourg. Localement, son relai est le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine auquel adhère Vichy Communauté.

Il a entrepris une mise en valeur de cette voie de grande itinérance, mais principalement dans le roannais. C'est d'ailleurs ce qui a conduit à la mise en place d'un produit touristique lié à ce personnage, commercialisé dès 2021.

Pour autant, le tracé reste peu identifiable, et les points d'intérêts qu'il dessert sont peu valorisés. C'est pourquoi est envisagé, dans la présente candidature, l'aménagement d'un parcours découverte autour de ce personnage, dès 2023.

iii. Ancienne voie du tacot

La montagne bourbonnaise était reliée à Vichy par cette ancienne voie ferrée, qui n'est plus en service depuis les années 50. Mais ce train a marqué les esprits et nombreux sont ceux qui le connaissent, malgré le démantèlement de ses rails ! Vichy Communauté entend renforcer par ce biais, les liens historiques entre sa partie montagneuse et rurale, et son cœur urbain. Une réflexion a été engagée en ce sens depuis 2021, afin de définir comment faire revivre cette liaison. Il ne s'agit pas de recréer un transport ferroviaire car tous les rails ont été déposés et les bâtiments servant à son exploitation ont été vendus. Mais plusieurs axes ont été identifiés, reprenant les parcours du tacot :

- Une liaison VTT reliant Cusset à Lavoine
- Une voie verte entre le Mayet-de-Montagne et Ferrières-sur-Sichon.

C'est sur ce second axe que le soutien de la Région sera sollicité au titre du présent programme. L'ambition est double :

- Créer dès 2023, un parcours de découverte patrimonial sur une partie des anciennes voies du tacot, permettant de valoriser toute la matière recueillie à son sujet
- Aménager à compter de 2024 un cheminement plus complet, en lien avec le Conseil Départemental de l'Allier, qui possède encore une partie de l'ancienne voie.

iv. Réseau des sites clunisiens

La Fédération européenne des sites clunisiens porte un projet de candidature à l'inscription de ses sites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs communes de l'agglomération disposant d'un patrimoine lié à Cluny, et quelle que soit l'issue de la candidature, il semblait opportun de mettre en réseau ces sites et de les accompagner dans une valorisation collective de ce patrimoine.

Dans le cadre de la présente candidature, 2 volets complémentaires sont envisagés :

- Dès 2023, des aménagements seront sans doute nécessaires pour valoriser les différents sites de notre territoire comme il se doit
- En 2023, un parcours de découverte patrimoniale pourrait être mise en place, sur les bases du circuit qui a été conçu pour les journées du patrimoine 2022.

v. Réseau des sites médiévaux

L'Allier est indissociable de l'image des Bourbons mais la variété du patrimoine médiéval de notre territoire est très importante et donne à voir des éléments exceptionnels sur plus de 5 siècles. Comme pour les sites clunisiens, une mise en réseau des sites médiévaux a été amorcée. Elle permet d'évoquer les enjeux de valorisation par des événements qui sont organisés régulièrement. Mais une offre de découverte plus pérenne mérite d'être développée.

La présente candidature prévoit donc 2 volets dès 2023 :

- des aménagements pour valoriser les différents sites de notre territoire comme il se doit
- un parcours de découverte patrimonial.

vi. Réseau des sites thermaux

L'essor de la « reine de villes d'eaux » a eu des répercussions sur plusieurs communes de l'agglomération. En effet, la perspective des richesses découlant d'une exploitation de forages a suscité beaucoup d'intérêts et s'est traduite par des aménagements dont il reste des vestiges sur plusieurs communes. Il était donc légitime de chercher à capitaliser sur la notoriété de Vichy, qui plus est depuis son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, et de mettre en réseau ces sites. Le préalable qui va être engagé d'ici la fin de l'année 2022, est un diagnostic précis des interventions à prévoir sur ces vestiges, et des préconisations quant à leur mise en valeur et en réseau.

Ces propositions n'étant pas encore définies, il n'est pas possible à ce stade d'être très précis sur les opérations futures, mais comme pour les sites clunisiens ou médiévaux, il est possible de définir 2 volets dès 2023 :

- des aménagements pour valoriser les différents sites de notre territoire comme il se doit
- un parcours de découverte patrimonial.

vii. Réseau des musées

Les élus de la montagne bourbonnaise avaient créé une « route des musées ». Elle s'appuyait sur plusieurs petits musées, dont plusieurs ont aujourd'hui disparu. Pour autant, il en subsiste plusieurs, comme celui de la vannerie au Mayet-de-Montagne (rouvert en 2022 en collaboration entre Vichy Destinations et l'Association des Amis de la montagne), le musée du verrier à Saint-Nicolas-des-Biefs (objet d'une DSP que Vichy Communauté a fait évoluer en convention d'occupation pour 2 ans, le temps de définir collectivement le futur du site), le musée de la forêt à Lavoine, celui de l'école à Châtelus ou encore le musée de Glozel à Ferrières-sur-Sichon.

Jusqu'à présent, l'agglomération est peu intervenue sur ces projets, mais la question de leur pérennité se pose, notamment au regard des nouveaux modes de médiation patrimoniale et culturelle, ainsi que compte tenu des modes d'exploitation actuels, souvent reposant sur des bénévoles. Il est donc envisagé dans le cadre de la candidature, la réalisation en 2024 d'un audit qui permettrait de définir l'avenir possible de ces différents sites, qui témoignent tous de l'histoire de notre territoire.

viii. Restauration du bâti de caractère

La diffusion des flux de touristes sur l'ensemble du territoire passe par la mise en valeur des éléments patrimoniaux existants. Au-delà de sites majeurs, parfois classés ou inscrits, une multitude de bâtiments remarquables font le charme des campagnes. Mais leur mise en valeur est souvent inexistante, pour des raisons financières.

C'est ce qui a conduit la Fondation du Patrimoine à proposer à Vichy Communauté, la mise en place d'un fonds de soutien financier, pouvant compléter le dispositif du Conseil Départemental de l'Allier. Ce fonds ne sera pas alimenté par la Région, mais il semblait opportun de l'évoquer dans notre candidature, compte tenu de l'incidence qu'il pourrait avoir sur la valorisation du patrimoine local de caractère.

d. Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux

L'été 2022 aura véritablement marqué une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux, et de l'incidence sur les conditions d'accueil touristique, qu'il s'agisse par exemple de pratiques sportives rendues désagréables par la chaleur, ou des problématiques énergétiques. La prise en compte de ces enjeux et l'adaptation de l'offre devra se traduire par des investissements portés par les acteurs privés, qui doivent être accompagnés et formés pour faire face à ces nouveaux défis.

i. Sensibilisation et conseils aux socio professionnels

Les phénomènes auxquels nous sommes confrontés sont complexes à appréhender. C'est pourquoi la 1^{ère} action à envisager relève de l'accompagnement des socio professionnels du tourisme, qui prendra 2 formes complémentaires :

- Des formations sur ces enjeux, et sur les traitements à entreprendre, y compris pour limiter l'expansion de certaines plantes invasives
- Des conseils et accompagnement sur des cas pratiques qui pourraient avoir valeur d'exemple, notamment en matière de rénovation : il est pour cela envisagé de s'appuyer sur les experts en rénovation œuvrant au sein de la maison de l'habitat de Vichy Communauté.

ii. Inciter les circuits courts

Les crises que nous avons connues ont incité les consommateurs à être plus acteurs de leur alimentation. On constate un fort intérêt pour la traçabilité des produits, et la vente directe. Le territoire a amorcé depuis plusieurs années un travail en ce sens, dans le cadre du projet alimentaire de territoire. Mais au-delà des habitants, il est opportun de développer cette approche en direction des touristes, ce qui pourrait accroître les débouchés des producteurs locaux.

Dans le cadre de notre candidature, sont ainsi prévues les opérations suivantes pour lesquelles la Région sera sollicitée :

- A partir de 2024 : aménagements pour faciliter la vente à la ferme
- Dès 2023 : incitation des restaurateurs à recourir aux producteurs locaux, et mise en avant de ces approvisionnements
- En 2024 : des animations particulières pourront être mises en œuvre afin de renforcer la notoriété de ces producteurs et circuits courts, notamment auprès des randonneurs.

iii. Prévenir les feux de forêts

Bien que notre territoire n'ait pas été frappé par des incendies majeurs au cours de l'été 2022, la menace existe et justifie qu'un travail de sensibilisation des randonneurs comme des propriétaires soit mené. Ce sera le cas à compter de 2023.

iv. Valoriser les ENS

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des atouts pour le territoire et constituent des lieux de découverte proposés aux touristes. En complément des plans de gestion qui sont établis, 2 ENS de notre territoire méritent des développements spécifiques afin d'améliorer les conditions d'accueil des publics : la côte Saint Amand (communes d'Abrest et du Vernet) et la boire des carrés (sur plusieurs communes). Une fiche action regroupe les opérations envisagées dans ce cadre, dont la mise en œuvre est envisagée entre 2023 et 2024.

v. Développer les énergies renouvelables

C'est un enjeu majeur pour faire face au renchérissement des prix de l'énergie. Mais nous ne prévoyons pas de solliciter de soutiens financiers dans le cadre du présent AMI. Par contre, ce sujet sera bien évidemment abordé dans le cadre des actions de formation et sensibilisation, évoquées au point i.

vi. Préserver et valoriser la ressource en eau

Tout comme les questions d'énergie, la sensibilisation à la sobriété dans les usages de l'eau sera encouragée par le biais de formations aux socio professionnels. En complément, un site permanent de sensibilisation pourrait être opportun. La réflexion portée à l'échelle métropolitaine sur les maisons de sites le long de l'Allier, invite à réfléchir à l'avenir du site de l'observatoire des poissons migrateurs qui se trouve à Vichy, à proximité du pont barrage. En effet, la création de la microcentrale hydroélectrique pourrait impacter le parcours des poissons et atténuer l'intérêt de cet observatoire. Son évolution vers un lieu de sensibilisation aux usages de l'eau pourrait être opportune dans ce contexte, mais nécessiterait sans doute des adaptations au site. C'est l'objet de cette fiche action.

vii. Mieux organiser le tri sélectif et le recyclage auprès des touristes

Notre territoire dispose bien évidemment d'un système de collecte de déchet avec tri et recyclage. Mais il ne propose aucune adaptation à la cible des touristes, alors que chaque territoire a ses propres pratiques : jours de collectes, nature des tris, points de dépôts. De plus, certains sites touristiques fréquentés pourraient justifier en saison, un accroissement des collectes. Enfin, de nombreux points de dépôts ne sont pas ou mal intégrés et nuisent à l'image de communes concernées.

C'est pourquoi 2 opérations sont envisagées dans le cadre de notre candidature :

- Dès 2024, un travail d'intégration paysagère des points de dépôts les moins bien traités actuellement
- Dès 2023, des actions d'information et d'incitation au tri et au recyclage des déchets en direction des touristes.

viii. Faciliter une mobilité décarbonnée

Les déplacements se feront de moins en moins par des véhicules à moteur thermique. Si les villes voient leur parc de bornes de recharge électrique se développer, le réseau rural est à la traîne, ce qui peut constituer un frein à la diffusion des flux sur les secteurs de montagne. De façon comparable, nous avons pu constater l'engouement pour les vélos à assistance électrique et la grande itinérance. Mais si les possibilités de recharge sont insuffisantes, la fréquentation en sera pénalisée.

C'est pourquoi nous envisageons dans ce cadre d'agir dans 3 directions, avec le soutien de la Région :

- Le déploiement progressif dès 2024 d'un réseau de bornes de recharge électrique pour voiture, en lien étroit avec le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (l'ambition est d'avoir une borne par commune) ; il est à noter que certaines communes sont déjà couvertes
- La mise en place dès 2024 d'un réseau de bornes de recharge vélo sur les points les plus pertinents de nos parcours
- La mise en service en 2025 d'équipements pour faciliter les mobilités douces le long de la Via Allier et des boucles qui lui sont reliées et qui permettent de diffuser les flux.

e. Améliorer la qualité et la quantité d'hébergements dans le respect du « zéro artificialisation nette »

i. Schéma de développement des hébergements touristiques

La qualité de l'offre d'hébergements est l'une des conditions principales d'attractivité touristique d'un territoire. Au-delà de ce qui relève d'a priori, ou d'analyses partielles, il apparaît nécessaire de disposer d'un état des lieux précis de notre offre d'hébergements. Cela permettra de définir des objectifs précis de développement de l'offre, tenant compte bien sûr des nouvelles tendances : bivouac, conciergerie, hébergements insolites... Cette étude devra aussi permettre de confirmer l'intérêt d'une résidence de tourisme, projet figurant dans le schéma de développement touristique de notre territoire, et aussi d'en définir le lieu d'implantation. Tout cela devra se faire en tenant compte des contraintes liées aux réglementations en place en matière d'urbanisme.

ii. Fonds de soutien à l'hébergement touristique

Vichy Communauté ambitionne de mettre en place à compter de 2023, un dispositif de soutien financier aux hébergements touristiques. Ses modalités ne sont pas encore arrêtées, mais ont été abordées avec les services de la Région. Ce fonds ne mobilisera pas de financements régionaux mais mérite d'être évoqué au sein de notre candidature.

iii. Développement des équipements et services liés aux APN

Au-delà des chambres, ce sont les services connexes dédiés à différentes pratiques (pêche, randonnée équestre, VTT...) qui orientent les choix des touristes vers tel ou tel hébergement. Compte tenu du développement fort des possibilités de pratiques, il devient important que les hébergeurs adaptent et complètent leurs offres par des aménagements répondant aux attentes spécifiques de ces pratiquants.

Vichy Communauté entend donc encourager les hébergeurs dans cette direction ce qui devrait se traduire par des demandes de financements de ces derniers auprès de la Région pour financer ces travaux et ce, dès 2023.

f. Accroître la notoriété de la destination

Si notre territoire jouit de la notoriété de Vichy, il faut poursuivre nos efforts pour conforter l'image de l'ensemble de notre destination. 3 approches semblent devoir être combinées pour cela :

- L'amélioration de la signalétique
- La mise en œuvre d'un plan de promotion et de commercialisation des sites phares
- Un plan de professionnalisation des acteurs en matière de communication digitale.

i. Par une signalétique touristique et directionnelle de qualité

La signalétique du territoire est trop hétérogène quand elle n'est pas obsolète ou absente, ce qui nuit à la perception par les automobilistes de l'offre du territoire, et qui ne permet pas non plus de les orienter efficacement jusqu'à destination. L'usage des GPS se développe bien évidemment, mais permet surtout d'orienter les visiteurs jusqu'à la destination recherchée. Les panneaux permettent indirectement de montrer les possibilités d'accueils et de visites, même si on ne les cherche pas. L'ambition de Vichy Communauté est donc d'être un territoire pilote pour la conception d'un schéma de signalisation touristique et directionnelle. Ce projet nécessite la mobilisation des services des routes, du comité départemental du tourisme, des communes et des acteurs touristiques locaux. En complément, l'implantation d'un réseau de panneaux « relais information service » sur les principaux points du territoire, permet de montrer ce qu'il est possible de faire aux alentours. Ce sont les 2 opérations prévues dans cette fiche action.

ii. Par la mise en œuvre d'un plan de promotion de la destination et des activités proposées

Les actions de communication de notre office de tourisme ne sont pas éligibles aux financements régionaux. Pour autant, il semblait opportun d'en faire mention ici, car c'est un élément clé de la stratégie que d'assurer une promotion efficace de nos offres et de notre destination.

iii. Par un plan de professionnalisation des acteurs

Comme sur les questions environnementales, il apparaît nécessaire d'accompagner les socio-professionnels du territoire vers une meilleure appropriation des outils digitaux pour leur communication. En effet, c'est bien le vecteur digital qui oriente le choix des visiteurs avant leur venue, en plus de les accompagner au cours de leur séjour. Vichy Destinations renforcera donc ses actions de formations en direction des acteurs privés du tourisme sur notre territoire, avec le soutien de la Région dans le cadre de la présente candidature.

5- Plan d'actions prévisionnel

Le tableau récapitulatif suivant reprend l'ensemble des 67 opérations envisagées. Compte tenu des délais de réponses à cet AMI, les informations sur les montants, les dates de démarrage et les cofinancements restent des éléments indicatifs.

Axe	N° Opération	N° Fiche Action	Fiche action	Opération	Périmètre	Maître d'ouvrage pressenti	Année de démarrage envisagée	Coût global	Taux Région	REGION	AUTRES (indiquer le montant)	Préciser le ou les autres financeurs pressentis	Taux autofinancement	Auto-financement	
Conforter l'armature du réseau des bases de loisirs du territoire	1	1	Loge des Gardes	aménagement du site de vol libre	Laprugne	Vichy Communauté	2024	20 000 €	50%	10 000	6 000	CD03	20%	4 000 €	
	2			extension des espaces de pique nique		Vichy Communauté	2025	20 000 €	50%	10 000				50%	10 000
	3			parcours découverte nature		SMMM	2025	20 000 €	50%	10 000				50%	10 000
	4			requalification parcours VTT, ski rando et raquette		Vichy Communauté	2024	10 000 €		- €				100%	10 000
	5			requalification maison forestière		M et Mme JERMANN	2023	20 000 €	30%	6 000				70%	14 000
				TOTAL ACTION					90 000 €		36 000	6 000			48 000
	6	2	plan d'eau de St-Clément	mise en œuvre profil de baignade	St Clément /Mayet	Vichy Communauté	2023	35 000 €	30%	10 500	17 500	CD03	20%	7 000 €	
	7			amélioration accueil accrobranche		Vichy Communauté	2023	30 000 €	50%	15 000				50%	15 000
	8			développement parc matériel et aménagement de loisir		Vichy Communauté	2025	500 000	50%	250 000	50 000	France station nautique	40%	200 000	
	9			Sentier botanique et patrimonial		Vichy Communauté	2023	50 000 €	50%	25 000				50%	25 000
	10			Suppression des boues - Traitement coccolithique		Vichy Communauté	2023	25 000 €	50%	12 500				50%	12 500
				TOTAL ACTION					640 000		313 000	67 500			259 500
	11	3	site du Puy de Montoncel	aménagement d'un belvédère	Lavoine	CD03	2024	100 000	30%	30 000				70%	70 000
	12			développement parc matériel de loisir		Vichy Communauté	2027	40 000 €	50%	20 000				50%	20 000
				TOTAL ACTION					140 000		50 000	- €			90 000
	13	4	lac d'Allier	développement parc matériel de loisir	Vichy et Bellerive	Club nautique	2025	50 000 €	30%	15 000				70%	35 000
	14			création d'une base de loisirs en entrée de ville		Ville de Vichy	2023	50 000 €	50%	25 000	15 000	France Station Nautique	20%	10 000	
	15			4 bases d'embarquement canoë kayak		Vichy Communauté	2024	40 000 €	50%	20 000	12 000	France Station Nautique	20%	8 000 €	
	16			aire de fitness connectée		Vichy Communauté	2023	100 000	45%	45 000	35 000	DETR	20%	20 000	
			TOTAL ACTION					240 000		105 000	62 000			73 000	
17	5	base de loisirs de Saint Yorre	mise en œuvre profil de baignade	St Yorre	Saint Yorre	2023	35 000 €	30%	10 500	17 500	CD03	20%	7 000 €		
18			base d'embarquement canoë kayak		Saint Yorre	2024	20 000 €	30%	6 000	10 000	CD03	20%	4 000 €		
			TOTAL ACTION					55 000 €		16 500	27 500			11 000	
19	6	base de loisirs de Saint Germain des Fossés	mise en œuvre profil de baignade	St Germain des Fossés	St Germain	2023	35 000 €	30%	10 500	17 500	CD03	20%	7 000 €		

20		base d'embarquement canoë kayak		St Germain	2024	20 000 €	30%	€ 6 000	€ 10 000	CD03	20%	4 000 €	
						TOTAL ACTION		€ 16 500	€ 27 500			€ 11 000	
21	7	bases secondaires	développement parc matériel de loisirs de la Verrière	St Nicolas des Biefs	Vichy Communauté	2025	25 000 €	50%	€ 12 500			50%	€ 12 500
22			aménagement site parapente des Hurlevents	Le Vernet	Le Vernet	2025	88 336 €	50%	€ 44 168	€ 26 501	CD03	20%	€ 17 657
23			base d'embarquement canoë kayak		Mariol	Mariol	2024	20 000 €	30%	€ 6 000	€ 10 000	CD03	20%
						TOTAL ACTION	€ 133 336		€ 62 668	€ 36 501			€ 34 167
24	8	Développement et valorisation de l'accessibilité handi sur le territoire	Actions de sensibilisation auprès des pratiquants		Vichy Communauté	2023	10 000 €	50%	€ 5 000			50%	€ 5 000 €
25			Formation des socio professionnels		Vichy Communauté	2023	8 000 €	50%	€ 4 000			50%	€ 4 000 €
						TOTAL ACTION	€ 18 000 €		€ 9 000	- €			€ 9 000 €
26	9	Randonnée pédestre / équestre	Création d'équipements pour la rando à la journée ou itinérance		Vichy Communauté	2023	20 000 €	50%	€ 10 000			50%	€ 10 000
						TOTAL ACTION	€ 20 000 €		€ 10 000	- €		€ 10 000	
27	10	VTT	Mise en place d'un espace de pratique gravel	communes en rive gauche de l'Allier	Vichy Communauté	2024	25 000 €	30%	€ 7 500	€ 12 500	CD03	20%	€ 5 000 €
28				Etude de développement de Destination Grand Air puis mise en œuvre		Vichy Communauté	2022	30 000 €	50%	€ 15 000	€ 3 000	CD03	40%
						TOTAL ACTION	€ 55 000 €		€ 22 500	€ 15 500			€ 17 000
29	11	Cyclotourisme	Valorisation des itinéraires, mise en place de services		Vichy Communauté	2023	30 000 €	50%	€ 15 000			50%	€ 15 000
30				Vélo Box consigne + Point réparation + Rack à vélo		Vichy Communauté	2023	60 000 €	30%	€ 18 000	€ 24 000	Dispositif Alvéole	30%
						TOTAL ACTION	€ 90 000 €		€ 33 000	€ 24 000			€ 33 000
31	12	Course d'orientation	Déploiement parcours Vikazmut + Parcours permanents CO		Vichy Communauté	2023	25 000 €	30%	€ 7 500	€ 12 500	CD03	20%	€ 5 000 €
						TOTAL ACTION	€ 25 000 €		€ 7 500	€ 12 500			€ 5 000 €
32	13	Escalade	Rocher Saint-Vincent	Lavoine	Vichy Communauté	2023	€ 200 000	30%	€ 60 000	€ 100 000	CD03	20%	€ 40 000
33			Via Ferrata Grand Bois	Châtel-Montagne	Vichy Communauté	2023	€ 120 000	30%	€ 36 000	€ 60 000	CD03	20%	€ 24 000
34			Site de Bloc	Divers	Vichy Communauté	2024	20 000 €	30%	€ 6 000	€ 10 000	CD03	20%	€ 4 000 €
						TOTAL ACTION	€ 340 000		€ 102 000	€ 170 000			€ 68 000

Conforter l'attractivité de l'offre APN pour un public familial et sportif

Diversifier l'offre touristique en valorisant davantage le patrimoine	35	14	étude de faisabilité d'un pays d'art et d'histoire		Vichy Communauté	2023	20 000 €	50%	10 000 €			50%	10 000 €	
	TOTAL ACTION							20 000 €		10 000 €	- €		50%	10 000 €
	36	15	Via Sancti Martini	parcours découverte patrimoniale	Vichy Communauté	2023	20 000 €	50%	10 000 €			50%	10 000 €	
	TOTAL ACTION							20 000 €		10 000 €	- €			10 000 €
	37	16	Ancienne voie du tacot	parcours découverte patrimoniale	Vichy Communauté	2023	20 000 €	50%	10 000 €			50%	10 000 €	
				aménagement		2024	200 000 €	50%	100 000 €			50%	100 000 €	
	TOTAL ACTION							220 000 €		110 000 €	- €		110 000 €	
	38	17	Réseau des sites clunisiens	mise en valeur des sites	communes	2023	200 000 €	50%	100 000 €			50%	100 000 €	
	39			parcours découverte patrimoniale	Vichy Communauté	2023	20 000 €	50%	10 000 €			50%	10 000 €	
	TOTAL ACTION							220 000 €		110 000 €	- €		110 000 €	
	40	18	Réseau des sites médiévaux	mise en valeur des sites	communes	2023	200 000 €	50%	100 000 €			50%	100 000 €	
	41			parcours découverte patrimoniale	Vichy Communauté	2023	20 000 €	50%	10 000 €			50%	10 000 €	
	TOTAL ACTION							220 000 €		110 000 €	- €		110 000 €	
	42	19	Réseau des sites thermaux	mise en valeur des sites	communes	2023	300 000 €	50%	150 000 €			50%	150 000 €	
	43			parcours découverte patrimoniale	Vichy Communauté	2023	30 000 €	50%	15 000 €			50%	15 000 €	
	TOTAL ACTION							330 000 €		165 000 €	- €		165 000 €	
	44	20	Réseau des musées	audit de développement de l'offre	Vichy Communauté	2024	30 000 €	40%	12 000 €	12 000 €	LEADER	20%	6 000 €	
	TOTAL ACTION							30 000 €		12 000 €	12 000 €			6 000 €
	45		Restauration bâti de caractère	fonds de soutien	Vichy Communauté	2023	150 000 €		- €			100%	150 000 €	
	TOTAL ACTION							150 000 €		- €	- €		150 000 €	
Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux	46	21	sensibilisation et conseil des socio pro	formations	Vichy Destinations	2023	30 000 €	50%	15 000 €	9 000 €	Vichy Communauté	20%	6 000 €	
	47			conseils projets exemplaires	Vichy Communauté Maison Habitat	2023	30 000 €		- €			100%	30 000 €	
	TOTAL ACTION							60 000 €		15 000 €	9 000 €		36 000 €	
	48	22	Développer les circuits courts	aménagement pour vente à la ferme	agriculteurs	2024	100 000 €	30%	30 000 €			70%	70 000 €	
	49			inciter à utilisation en restaurants	Vichy Communauté PAT	2023	10 000 €	50%	5 000 €			50%	5 000 €	
	50			Animations valorisant les producteurs locaux	Vichy Communauté PAT	2024	12 000 €	50%	6 000 €				6 000 €	
TOTAL ACTION							122 000 €		41 000 €	- €		81 000 €		

51	23	Prévenir les feux de forêts	outils de sensibilisation des randonneurs et propriétaires	Vichy Communauté	2023	12 000 €	50%	6 000 €				6 000 €	
TOTAL ACTION						12 000 €		6 000 €	- €			6 000 €	
52		Valoriser les ENS	Côte Saint Amand	Abrest/Vernet	2024	243 312 €	50%	121 656 €			50%	121 656 €	
53	24	Découverte de la boire des Carrés			2023	20 000 €	40%	8 000 €	8 000 €	CD03	20%	4 000 €	
TOTAL ACTION						263 312 €		129 656 €	8 000 €			125 656 €	
54		Développer les énergies renouvelables	inclus dans sensibiliser les socio professionnels					- €				- €	
TOTAL ACTION						- €		- €	- €			- €	
55	25	Préserver et valoriser la ressource en eau	faire de l'observatoire des poissons migrateurs une maison de site de l'Allier	Vichy	2025	50 000 €	50%	25 000 €			50%	25 000 €	
TOTAL ACTION						50 000 €		25 000 €	- €			25 000 €	
56	26	Mieux organiser le tri sélectif et le recyclage auprès des touristes	intégration paysagère des containers	SICTOM et Vichy Communauté	2024	50 000 €	50%	25 000 €			50%	25 000 €	
57		actions incitatives au tri et recyclage pour les touristes		Vichy Destinations	2023	20 000 €	50%	10 000 €	6 000 €	Vichy Communauté	20%	4 000 €	
TOTAL ACTION						70 000 €		35 000 €	6 000 €			29 000 €	
58	27	Faciliter une mobilité décarbonnée :	réseau de bornes de recharge électriques autos	SDE 03	2024	150 000 €	50%	75 000 €			50%	75 000 €	
59		réseau de bornes de recharge vélo	3000€ par point de charge * commune	Vichy Communauté	2024	120 000 €	50%	60 000 €			50%	60 000 €	
60		équipements cyclistes sur la Via Allier		Vichy Communauté	2025	50 000 €	50%	25 000 €			50%	25 000 €	
TOTAL ACTION						320 000 €		160 000 €			2 €	160 000 €	
Améliorer la qualité et la quantité d'hébergements dans le respect du « zéro artificialisation nette »	61	28	Schéma de développement des hébergements touristiques	Vichy Destinations	2023	50 000 €	50%	25 000 €			50%	25 000 €	
	TOTAL ACTION												50 000 €
	62	Fonds de soutien à l'hébergement touristique		Vichy Communauté	2023	500 000 €		-			100%	500 000 €	
	TOTAL ACTION												500 000 €
63	29	Développement des équipements et services liés aux APN		hébergeurs	2023	100 000 €	30%	30 000 €			70%	70 000 €	
TOTAL ACTION													100 000 €
Accroître la notoriété de la destination	64	30	Par une signalétique touristique et directionnelle de qualité	schéma signalétique	Vichy Communauté	2023	50 000 €	50%	25 000 €			50%	25 000 €
	65		panneaux RIS	Vichy Communauté	2024	100 000 €	50%	50 000 €				50%	50 000 €



VICHYCOMMUNAUTÉ

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2022 CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL
"TERRITOIRE MONTAGNE 4 SAISONS"

.....

Date de décision: 21/09/2022

Date de réception de l'accusé 27/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21SEPT2022_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220921-21SEPT2022_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20220921-21SEPT2022_3-DE-1-1_1.pdf)